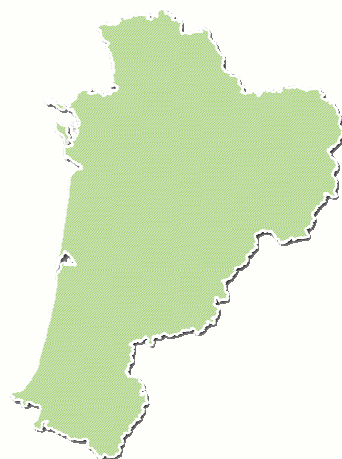


NOUVELLE-AQUITAINE

IMPACT DES AIDES FINANCIÈRES DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SUR L'EMPLOI ET L'ACTIVITÉ



AVANT PROPOS

Après la ratification des accords de Paris le 12 décembre 2015, la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 75% à l'horizon 2050. Le bâtiment, à l'origine de 20% des émissions de GES, est l'un des secteurs prioritaires pour guider l'action publique.

Publiée en août 2015, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) a donné un nouveau cap à la rénovation énergétique des bâtiments avec pour objectif 500 000 rénovations par an à partir de 2017, dont au moins la moitié doivent être des logements occupés par des ménages modestes. À plus long terme, le but est d'atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logement en 2050.

Également inscrite comme priorité nationale dans le Plan Climat du nouveau gouvernement, la rénovation thermique reste identifiée comme un enjeu clé de la lutte contre le changement climatique. L'État se donne pour nouvel objectif d'éradiquer les 7 millions de « passoires thermiques » en 10 ans.

Pour ce faire, la France mobilise une palette d'outils diversifiés : incitations financières, campagne de sensibilisation et d'information, dispositifs d'accompagnement, formation des professionnels...

Sur le plan financier, cette action est principalement portée par quatre dispositifs incitatifs en faveur de la rénovation énergétique : le crédit d'impôt pour la transition énergétique, l'éco-prêt à taux zéro, le programme « Habiter-mieux » et l'éco-prêt pour le logement social.

Cette étude apporte un éclairage précis des principaux dispositifs sur le territoire néo-aquitain et mesure leurs impacts sur l'emploi et l'activité.

L'analyse s'attache également à fournir une vision départementale en proposant des fiches synthétiques permettant d'observer les données clés de ces dispositifs et du territoire.

Cette étude n'aborde en revanche pas les différents dispositifs d'appui et de soutien tels que les plateformes territoriales de la rénovation énergétique, les points rénovation info services (PRIS) ou bien les aides complémentaires mises en place par différentes collectivités à l'instar de la Région au travers du programme RENO'AQT et des moyens alloués à l'agence des travaux d'économie d'énergie (ARTÉE).

Cette évaluation constitue un premier socle d'analyse qui pourra être poursuivie et enrichie notamment par l'examen des autres dispositifs existants en faveur de la rénovation énergétique.

Impact des aides financières de l'État en faveur de la rénovation énergétique sur l'emploi et l'activité

À la demande de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine, cette étude a été réalisée par la cellule économique régionale de la construction Nouvelle-Aquitaine (CERC N-A). Elle s'inscrit dans une démarche visant à développer une connaissance précise des effets des principaux dispositifs d'aides de l'État en faveur de la rénovation énergétique.

Remerciements

Pour sa participation à l'élaboration de cette étude, nous tenons à remercier Nicolas MAGRI du département Construction de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Pour l'extraction des données relatives au programme « Habiter-Mieux » et leur disponibilité, nous remercions le département Habitat de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

La présente analyse a également nécessité l'apport d'un nombre important de données auprès d'organismes variés (DGFIP, ANAH, INSEE, SGFGAS) et des partenaires de la CERC.

Les données transmises par le GIE Réseau des CERC (cf. www.cerc-actu.com) ont été indispensables à la bonne exécution de cette analyse.

Méthodologie

Pour estimer l'impact sur l'emploi, la CERC N-A s'est appuyée sur une évaluation récente de l'ANAH publiée en juillet 2017 « *Évaluation du programme Habiter Mieux - Publication des résultats des impacts économiques du programme* ». Les ratios spécifiques à la rénovation énergétique des logements, définis dans cette analyse, ont été utilisés pour calculer le contenu en emploi direct et indirect. Les emplois directs concernent l'activité du chantier (y compris maîtrise d'œuvre et opérateurs). Les emplois indirects correspondent aux entreprises de distribution et de fabrication des matériaux, ainsi qu'aux filières situées en amont et aux emplois externes pour l'énergie ou la fabrication du matériel.

Le coût budgétaire de certaines mesures à l'échelle régionale n'était pas disponible. Une estimation a été réalisée à partir des données financières nationales figurant dans les projets de loi de finance notamment pour l'éco-PTZ et la TVA à taux réduit.

SOMMAIRE

Avant-propos	p. 3
Analyse croisée des différents dispositifs : synthèse	p. 6
Contexte économique et structurel du bâtiment en Nouvelle-Aquitaine	p. 9
Analyses des principaux dispositifs de l'État en faveur de la rénovation énergétique	p. 13
• CITE (crédit d'impôt pour la transition énergétique) • Éco-PTZ (éco-prêt à taux zéro) • Programme « Habiter Mieux » • Éco-PLS (éco-prêt logement social)	
Les autres dispositifs financiers en lien avec la rénovation énergétique	p. 22
Les fiches départementales	p. 25

ANALYSE CROISÉE DES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS

Synthèse

Une dynamique favorable

La rénovation énergétique des logements en Nouvelle-Aquitaine a franchi un cap ces deux dernières années. Les différentes mesures financières de soutien, l'information et l'accompagnement des ménages dans la prise de décision, portent progressivement leurs fruits. Deux indicateurs peuvent attester de cette évolution positive. Le nombre de foyers bénéficiaires d'un crédit d'impôt transition énergétique (CITE) est passé de 69 711 à 110 293 ménages entre 2015 et 2016. Ensuite, le programme Habiter-Mieux s'est progressivement déployé pour atteindre un rythme annuel moyen ces dernières années proche de 5 000 logements bénéficiaires des aides de l'ANAH, contre moins de 1 500 logements en 2012.

En Nouvelle-Aquitaine

Plus de 774 millions

d'euros de travaux

Plus de 12 243 emplois

223 millions

d'euros d'aides



Certains dispositifs pouvant se cumuler, il a été nécessaire d'effectuer des corrections sur le montant des travaux générés pour éviter les doublons et de prendre des hypothèses d'évolution pour le CITE.

Les données transmises par la DGFIP indiquent que 3% des foyers ayant bénéficié d'un CITE ont également bénéficié d'un éco-PTZ. En outre, d'après l'ANAH, 25% des ménages ayant réalisé des travaux ont pu bénéficier d'un crédit d'impôt. Les autres cumuls sont négligeables.

Un coût budgétaire de 223 M€ en Nouvelle-Aquitaine

Le coût budgétaire et fiscal des quatre dispositifs analysés (crédit d'impôt transition énergétique, éco-prêt à taux zéro, programme Habiter-Mieux et éco-prêt pour le logement social) s'élève à 223 M€ pour la Nouvelle-Aquitaine (soit 0,1% du PIB régional). Le crédit d'impôt transition énergétique a l'impact budgétaire le plus important. Son coût a sensiblement augmenté passant de 92 M€ à 164 M€ entre 2015 et 2016. Ces outils financiers ont pour objectifs d'améliorer la rentabilité des travaux d'économie d'énergie en diminuant le « reste à charge » ou de faciliter le montage financier des dossiers de rénovation énergétique. Leur efficacité, dans un contexte de baisse de la dépense publique, demeure une préoccupation importante.

Chiffres clés des aides de l'Etat en Nouvelle-Aquitaine sur l'année 2016

Données non cumulables. Les emplois générés estimés sont indiqués en équivalent temps plein E.T.P. (cf. méthodologie p. 4) et les montants en euros T.T.C. Sources : DGFIP, DREAL N-A, DHUP, CERC N-A, SGFGAS

Dispositif	Coût budgétaire de la mesure	Montant des travaux générés	Effet levier Coût / montant des travaux générés	Montant moyen des travaux par logement	Nombre de logements concernés	Emplois générés estimés			Impact environnemental
						Total	Directs	Indirects	
CITE (Détail p. 14)	164 M€	626 M€ (139 M€ en bouquet)	1 pour 4	5 268 € (10 301€ en bouquet)	110 293 (13 544 en bouquet)	9 902	4 780	5 122	Principalement des actions seules
Éco-PTZ (Détail p. 16)	7,6 M€	65 M€	1 pour 8	20 000 €	3 228	1 028	496	532	Bouquets de 2 ou 3 actions
Habiter-Mieux (Détail p. 18)	50 M€	107 M€	1 pour 2	25 000 €	4 316	1 692	817	875	Un minimum de 25% de gains énergétiques
Éco-PLS (Détail p. 20)	1,6 M€	21,8 M€	non significatif cf. p. 21	46 000 € (tous travaux confondus)	1 558	344	166	178	Conditionné aux gains énergétiques

- L'effet levier permet d'apprécier le rapport entre le coût du dispositif et le montant des travaux générés. Un effet levier de 1 pour 2 indique qu'un euro investi contribue à générer une activité de deux euros de travaux. Attention, la nature des dispositifs diverge (crédit d'impôt, subvention ou prêt), aussi, les différents instruments doivent s'analyser indépendamment sans chercher à mesurer et à individualiser l'efficacité d'une mesure par rapport à une autre.

- Les données relatives au CITE 2016 concernent les travaux réalisés en 2015. Par projection, d'après le projet de loi de finance 2018, le volume d'activité générée sera similaire sur l'année 2016.

- Les contours du CITE sont en cours de remaniement pour le rendre plus performant énergétiquement. Les discussions portent notamment sur les dépenses fiscales associées au remplacement des parois vitrées et un retour de la notion de bouquets de travaux.

Des dispositifs aux objectifs différents

Les différents dispositifs analysés changent régulièrement d'objectifs, de moyens, de périmètre ou de bénéficiaires pour en améliorer l'efficacité. S'il paraît normal que ces outils incitatifs évoluent au rythme des orientations politiques et du contexte économique, leur stabilité participe à leur bon fonctionnement pour offrir une visibilité suffisante aux particuliers et aux entreprises. Complémentaires, les différents instruments doivent s'analyser de manière globale sans chercher à mesurer et à individualiser l'efficacité d'une mesure par rapport à une autre.

774 M€ de travaux pour le bâtiment

Les quatre mesures ont participé à générer plus de 774 millions d'euros de travaux. Le marché aidé de l'amélioration énergétique des logements représente environ 18% des travaux d'entretien-amélioration des logements (4,2 milliards d'euros). Ceci correspond à un contenu en emploi de l'ordre de 12 240 équivalents temps-plein sur la région (5 911 emplois directs et 6 333 emplois indirects).

Un impact énergétique contrasté

L'impact environnemental des différents dispositifs apparaît contrasté. Ainsi, le CITE se distingue des autres dispositifs puisqu'il incite principalement à la multiplication des actions seules de rénovation énergétique (élément par élément) et relativement peu par une approche globale. À contrario, l'éco-PTZ, l'éco-PLS et Habiter-Mieux sont plus performants sur le plan environnemental puisqu'ils sont soumis à la réalisation de bouquet de travaux pour l'éco-PTZ ou à des gains énergétiques après travaux pour l'éco-PLS et Habiter-Mieux.

Des objectifs ambitieux non atteints

La contribution néo-aquitaine à l'objectif national de 500 000 logements rénovés se décline de la manière suivante : 36 400 logements privés et 7 000 logements sociaux. En tenant compte des cumuls possibles, les trois dispositifs ont soutenu la rénovation performante (au moins un bouquet de travaux comprenant deux actions d'isolation) d'environ 10 600 logements en 2016, soit seulement 29% de l'objectif annuel. Concernant les logements sociaux, l'éco-PLS a permis la rénovation énergétique de 1 558 logements en 2016. Cependant, il convient de rappeler que les quatre dispositifs précités ne sont pas mobilisés systématiquement pour tous les travaux de rénovation énergétique des logements. Il est à noter également des taux d'intérêt historiquement bas et un prix de l'énergie relativement faible qui influent sur le recours à ces dispositifs.

Estimation de l'atteinte des objectifs 2016 de rénovation énergétique pour la Nouvelle-Aquitaine

Estimation CERC N-A par rapport aux objectifs nationaux de la loi de transition énergétique pour la croissance verte



Il s'agit ici du nombre de logements rénovés via les 3 principaux dispositifs, d'autres rénovations énergétiques peuvent être réalisées sans recours à ces dispositifs.

L'accompagnement sur les territoires monte en puissance

Malgré des effets réels, ces différents outils incitatifs ne permettent pas d'atteindre les objectifs ambitieux fixés. L'argument financier ne semble pas totalement suffisant pour enclencher une massification de la rénovation énergétique des logements. Si ces dispositifs sont plutôt bien connus des Français (6 ménages sur 10 connaissent au moins de nom l'une des aides à la rénovation énergétique selon l'enquête OPEN de l'ADEME), la sensibilisation et l'accompagnement des ménages demeurent des leviers essentiels à travers les Points Rénovation Info Service (ADEME, ANAH), les plateformes territoriales de la rénovation énergétique ou les aides proposées par l'agence régionale pour les travaux d'économies d'énergie (ARTÉE).

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET STRUCTUREL DU BÂTIMENT

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET STRUCTUREL DU BÂTIMENT EN NOUVELLE AQUITAINE

1. Analyse du parc de logement existant

3,3 millions de logements, majoritairement individuels

La Nouvelle-Aquitaine compte 3,3 millions de logements soit 10% du nombre de logements en France répartis en 2,7 millions de résidences principales, 396 000 résidences secondaires et 277 000 logements vacants. Le taux de résidences secondaires (+12%) est plus important que la moyenne nationale (+3,5 points), ces résidences sont principalement localisées autour des zones touristiques.

Les propriétaires occupants sont majoritaires dans la région (62%).

La maison individuelle est largement représentée avec environ 3 ménages sur 4 qui y résident soit 2 383 607 logements. Elles sont principalement situées dans les territoires ruraux et en périphérie des agglomérations.

Les logements collectifs représentent 28% des logements avec 928 414 logements, ils sont majoritairement présents dans les agglomérations, proches du littoral et dans les Pyrénées.

En 2016, le parc locatif social compte 289 549 logements soit environ 11% du parc de résidences principales de la région.

Ancienneté du parc de logement : un potentiel de rénovation énergétique important

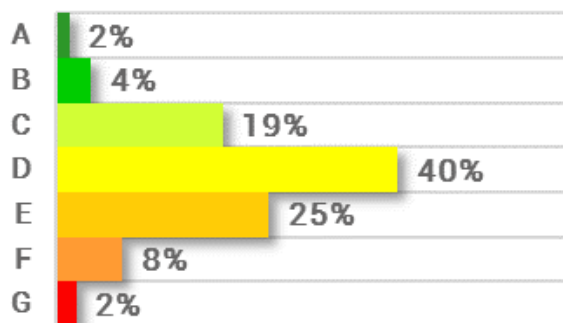
Le parc de logement en Nouvelle-Aquitaine est relativement ancien et il est majoritairement constitué par des logements construits avant 1975 (54%).

Les constructions anciennes sont principalement localisées dans les zones rurales de la région tandis que le littoral possède un taux de construction datant d'avant 1975 inférieur à la moyenne régionale.

La Gironde et les Landes sont les départements où la part des constructions postérieures à l'année 2000 est la plus importante (respectivement 23 et 26%).

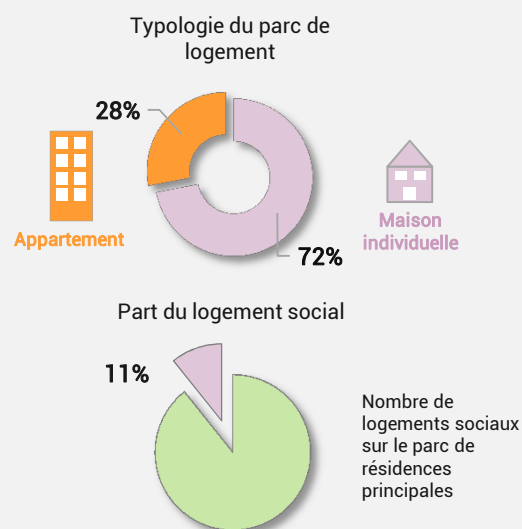
L'analyse des étiquettes de performances énergétiques réalisée lors des transactions immobilières sur les 4 dernières années indique que plus d'un tiers des logements sont considérés comme énergivores (classes E, F et G) et plus de la moitié du parc est constitué par des logements classés D et E.

Étiquettes énergétiques des logements
en Nouvelle-Aquitaine suivant les
diagnostics de performance énergétique (DPE)
Sources : Traitement CERC N-A / ADEME



Données exhaustives sur les transactions effectuées
entre 2013 et 2017 (291 063 transactions)

Le parc de logements en Nouvelle-Aquitaine
Sources : Traitement CERC N-A, INSEE RP 2013



Part des logements construits avant 1975
en Nouvelle-Aquitaine

Sources : Traitement CERC N-A, DGFIP



2. Le chiffre d'affaires bâtiment

L'activité entretien-rénovation des logements représente 37% de l'activité bâtiment

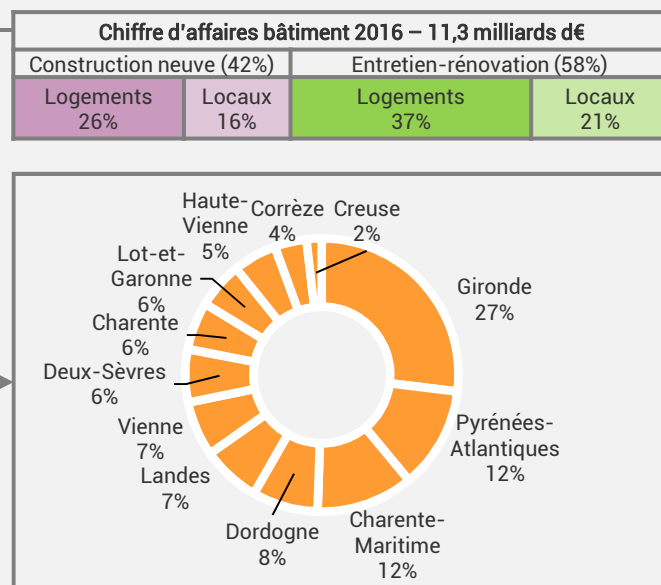
En 2016, l'activité bâtiment est estimée à 11,3 milliards d'euros en Nouvelle-Aquitaine. La région se positionne ainsi au troisième rang français derrière l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes.

L'activité entretien-rénovation représente 58% du chiffre d'affaires en 2016, la part consacrée au logement est de 37%, soit 4,2 milliards d'euros.

Après quatre années consécutives de diminution du chiffre d'affaires bâtiment, l'année 2016 affiche une stabilisation (+0,6%). La conjoncture est plus favorable en 2017, portée par la reprise sur le segment de la construction neuve de logements. L'activité entretien-rénovation dynamisée par les travaux d'amélioration énergétique et soutenue par les aides en faveur des économies d'énergie affiche également une bonne tenue.

Les différentes évolutions observées en Nouvelle-Aquitaine sont à nuancer selon les territoires. La Gironde génère plus du quart de l'activité bâtiment de la région.

Structure du chiffre d'affaires bâtiment 2016 et répartition départementale en Nouvelle-Aquitaine
Source : CERC N-A



3. Les acteurs de la filière

83 285 salariés dans le secteur du bâtiment, en repli de 1,7% en 2016

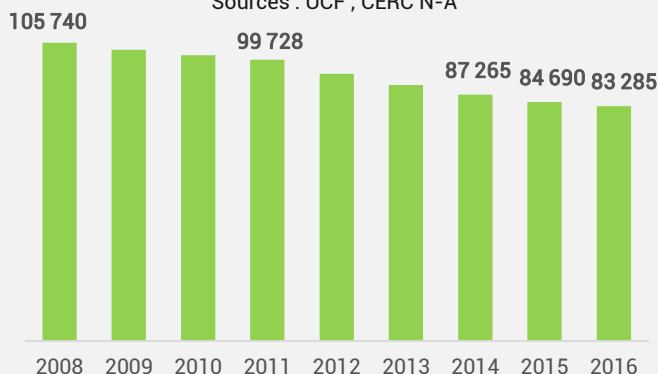
Les effectifs salariés sont de nouveau en repli par rapport à 2015 (-1,7%). À l'échelon départemental, sur la même période, la diminution des effectifs est particulièrement marquée en Corrèze (-15%), dans la Vienne (-5,9%) et la Haute-Vienne (-3,9%) ; dans le même temps deux départements, la Gironde (+1,3%) et les Landes (+0,6%), ont vu leurs effectifs augmenter.

Le secteur du bâtiment a été durement touché par la crise, depuis 2008, les effectifs salariés ont diminué de 21% en Nouvelle-Aquitaine. Les dernières données conjoncturelles sur le champ de l'emploi laissent entrevoir des signes encourageants pour l'emploi.

Les métiers dits de production représentent 72% des effectifs salariés du bâtiment en Nouvelle-Aquitaine, en repli de 2,3% entre 2015 et 2016. La catégorie des métiers de l'administratif et du commercial représente 17% des effectifs et sont stables sur un an, tout comme la catégorie du personnel technique et d'encadrement de chantier qui rassemble 11% des effectifs.

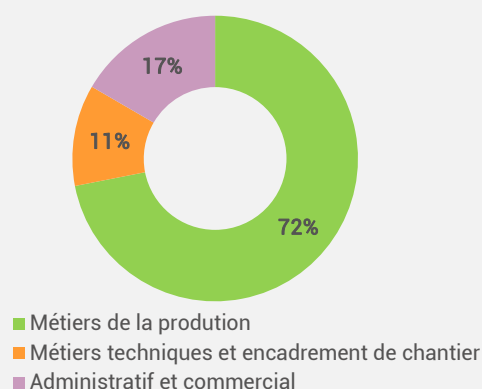
Évolution des effectifs salariés du bâtiment en Nouvelle-Aquitaine (hors apprentis)

Sources : UCF ; CERC N-A



Répartition par catégories de métiers des effectifs salariés du bâtiment en Nouvelle-Aquitaine (hors apprentis)

Sources : UCF ; CERC Nouvelle-Aquitaine



3. Les acteurs de la filière (suite)

52 882 établissements du bâtiment dont 69% n'emploient pas de salarié

En Nouvelle-Aquitaine, les établissements de moins de 10 salariés représentent l'essentiel du tissu d'entreprises (96%), les entités n'employant pas de salarié rassemblent 69% des établissements.

Par grand secteur d'activité, le second œuvre regroupe les trois quarts des établissements de la région, le gros œuvre l'autre quart.

Sur le territoire, les établissements du bâtiment sont logiquement plus représentés dans les départements où le chiffre d'affaires est important, trois départements (la Gironde, la Charente-Maritime et les Pyrénées-Atlantiques) réunissent plus de la moitié des établissements du bâtiment de la Nouvelle-Aquitaine.

14,5% des établissements bâtiment possèdent au moins une qualification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

En Nouvelle-Aquitaine, 7 685 établissements du bâtiment possèdent une qualification RGE (novembre 2016), soit 14,5% des établissements, un ratio plus élevé qu'à l'échelon national (11,6%). Sur le territoire, 10 des 12 départements affichent un ratio supérieur à la moyenne régionale, les Deux-Sèvres et la Creuse se distinguent (23,6% et 21,8%).

Le nombre d'établissements RGE a fortement augmenté depuis 2014 en même temps qu'a été adopté le principe d'éco-conditionnalité des aides (pour bénéficier de certains dispositifs financiers, les travaux doivent être réalisés par un professionnel qualifié RGE).

En 2017, le nombre d'établissements RGE se stabilise. La baisse observée en juillet s'explique par la non réponse de certaines entreprises avant le 30 juin au questionnaire annuel et par la non réalisation des audits obligatoires dans les 2 ans après l'obtention de la qualification.

Un établissement peut être qualifié pour plusieurs domaines de travaux, les 7 685 établissements RGE possèdent 15 813 qualifications. Parmi celles-ci, les qualifications concernant l'isolation du bâti représentent 59%.

	Nombre d'étab. RGE	Part des étab. RGE / sur nombre d'étab. bâtiment
Deux-Sèvres	588	23,6%
Creuse	218	21,8%
Haute-Vienne	497	19,5%
Corrèze	419	19,1%
Vienne	519	18,9%
Lot-et-Garonne	527	17,4%
Charente	502	16,4%
Landes	572	15,7%
Pyrénées-Atlantiques	933	14,8%
Dordogne	669	14,7%
Charente-Maritime	797	12,5%
Gironde	1 444	9,7%
Nouvelle-Aquitaine	7 685	14,5%

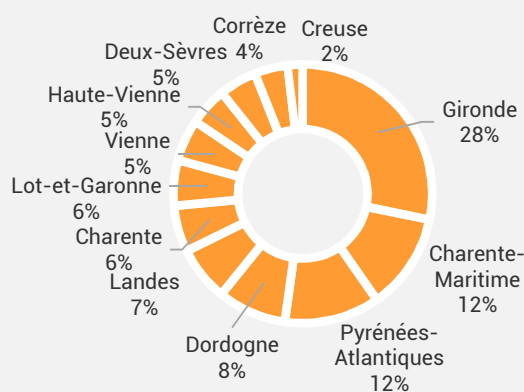
Répartition des établissements du bâtiment en 2016 par tailles salariales et grands secteurs ; Nouvelle-Aquitaine

Sources : INSEE SIRENE au 1^{er} janvier 2016 ; CERC N-A

Taille salariale	Gros Œuvre	Second Œuvre	Total
0 salarié	7 820	28 439	36 259
1 à 5 salariés	3 271	8 988	12 259
6 à 9 salariés	658	1 501	2 159
10 à 19 salariés	407	1 010	1 417
20 à 49 salariés	168	470	638
50 et plus	48	102	150
Total	12 372	40 510	52 882

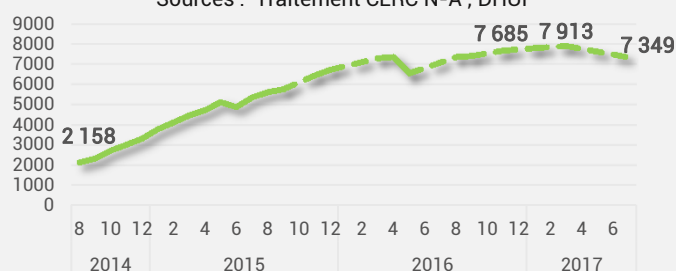
Répartition départementale des 52 882 établissements du bâtiment en 2016 ; Nouvelle-Aquitaine

Sources : INSEE SIRENE au 1^{er} janvier 2016 ; CERC N-A



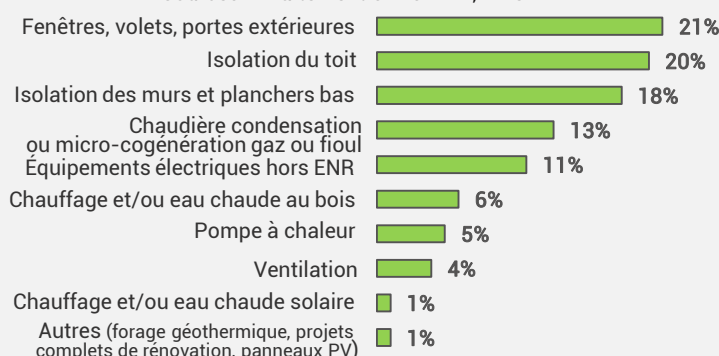
Évolution du nombre d'établissement RGE en Nouvelle-Aquitaine

Sources : Traitement CERC N-A ; DHUP



Répartition des qualifications RGE par domaines de travaux en Nouvelle-Aquitaine à fin novembre 2016

Sources : Traitement CERC N-A ; DHUP



ANALYSES DES PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

CITE (crédit d'impôt pour la transition énergétique)

Utilisation croissante du dispositif mais des rénovations élément par élément

1. Objectifs et évolutions du dispositif

Un outil de massification de la rénovation énergétique : plus de 110 000 foyers concernés en 2016

Le crédit d'impôt relatif à la rénovation énergétique a été créé dès 2005 dans la cadre de la loi programmation fixant les orientations de la politique énergétique (POPE). Il s'agit d'un dispositif incitatif participant aux objectifs de réduction des consommations d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les particuliers peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu pour l'achat et l'installation de matériaux ou d'équipements performants en matière d'économies d'énergie ou de production d'énergie d'origine renouvelable.

Depuis, ce crédit d'impôt a changé plusieurs fois de périmètre avec des évolutions sur les bénéficiaires, sur l'éligibilité des équipements ou sur les taux associés.

Évolution majeure en 2014 : vers une simplification du dispositif

A partir de septembre 2014, le crédit d'impôt développement durable (CIDD) devient le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE).

Le CITE ne comporte plus qu'un seul taux de crédit d'impôt porté à 30%, quelle que soit l'action réalisée.

La condition de réalisation de dépenses dans le cadre d'un bouquet de travaux pour bénéficier du CITE a été supprimée ainsi que celle portant sur la condition de ressources. Les travaux demeurent encadrés par le principe de l'éco-conditionnalité, ceux-ci doivent être réalisés par des professionnels RGE (« reconnu garant de l'environnement »).

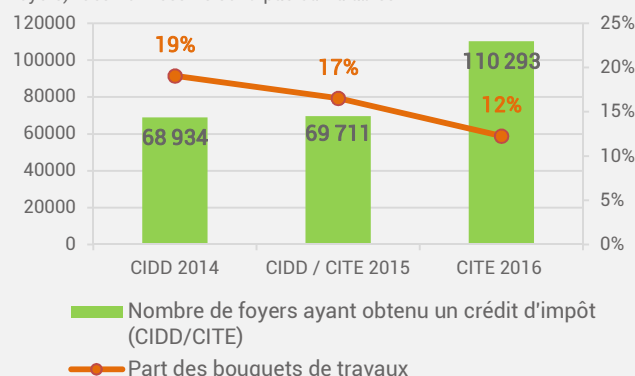
Actuellement, le gouvernement cherche à redéfinir les contours du CITE pour le rendre plus performant énergétiquement. Les discussions portent notamment sur les dépenses fiscales associées au remplacement des parois vitrées (majoritairement sollicité par les ménages, cf. p.15) et un retour de la notion de bouquets de travaux.

Nombre de foyers ayant obtenu un crédit d'impôt et part des bouquets de travaux

Unité : nombre de foyers

Sources : Traitement CERC N-A / DGFIP

Les données du CITE 2016 (travaux 2015) ne prennent pas en compte les foyers ayant eu recours aux bouquets de travaux en 2014-2015 (6 967 foyers). Ces données ne sont pas cumulables.



Crédit d'impôt de l'année n pour des travaux réalisés sur la période n-1
Par exemple, le CITE 2016 concerne des travaux réalisés en 2015.

Analyse du graphique : le passage du CIDD au CITE a marqué une forte progression du nombre de foyers sollicitant ce dispositif. Dès 2015, 70% des crédits d'impôt obtenus l'ont été sur les quatre derniers mois de l'année (lors du passage au CITE).

En 2016, la tendance haussière se renforce avec un bond de 58%, 110 293 foyers ont bénéficié du CITE.

La part des bouquets de travaux est en baisse, 13 500 foyers ont sollicité un bouquet de travaux sur l'année (12%).

2. Évaluation financière de la mesure

Une forte hausse de la dépense fiscale liée aux évolutions du dispositif

Le coût de la mesure associé au CITE 2016 est en forte hausse (+78% par rapport à l'an passé) et s'élève à 164 millions d'euros. Cette accélération de la dépense fiscale liée au crédit d'impôt est corrélée à une hausse importante du montant des travaux qui passe de 409 millions d'euros à 626 millions d'euros (+53%).

Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs :

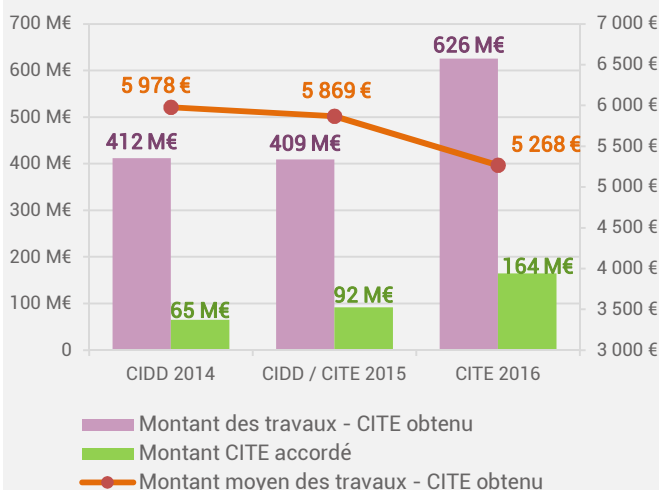
- un taux unique élevé (30%),
- un dispositif accessible au plus grand nombre (suppression des conditions de ressources, pas d'obligation de bouquets de travaux, cumul possible avec l'éco-PTZ...).

En parallèle, le montant moyen des travaux réalisés dans le cadre d'un crédit d'impôt est de 5 268 € par foyer en 2016, il est en constante diminution depuis 3 ans (-601 € entre 2015 et 2016).

Observation financière du crédit d'impôt en Nouvelle-Aquitaine

Sources : Traitement CERC N-A, DGFIP

Montants en euros T.T.C.



3. Impacts socio-économiques

Un impact fort en volume de travaux et en emplois générés mais un effet de levier limité

164 millions d'euros d'aides du CITE 2016 ont accompagné la réalisation de 626 millions d'euros de travaux en 2015 sur le territoire néo-aquitain. L'effet levier demeure limité, le coût de la mesure ayant bondi en 2016, ce dernier est mesuré à 1 pour 4.

La traduction en emplois de cette mesure est de 9 902 E.T.P. (équivalent temps plein) répartis en 4 780 emplois directs et 5 122 emplois indirects (cf. méthodologie p.4). Pour rappel, les emplois directs correspondent à l'activité du chantier (maîtrise d'œuvre et opérateurs). Les emplois indirects correspondent aux entreprises de distribution et de fabrication des matériaux, ainsi qu'aux filières situées en amont et aux emplois liés à la fabrication de l'énergie ou du matériel.

Bilan socio-économique de la mesure en 2016 en Nouvelle-Aquitaine



4. Impacts environnementaux

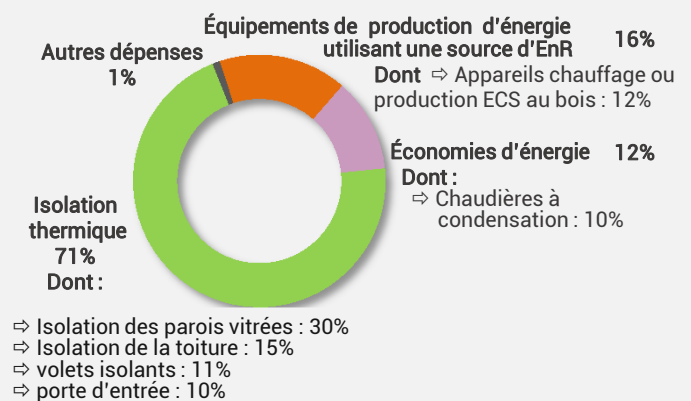
30% des actions engagées par les ménages concernent l'isolation des parois vitrées

L'essentiel des 160 872 actions réalisées en 2015 concernent les travaux d'isolation thermique (71%) et, en premier lieu, les menuiseries extérieures puis l'isolation des toitures. Les actions relatives aux appareils de chauffage ou à la production d'eau chaude sanitaire au bois sont significativement représentées (19 259 actions) ainsi que l'installation de chaudières à condensation (15 348 actions).

Les travaux réalisés dans le cadre du CITE 2016 sont principalement des actions seules et ne permettent donc pas un gain énergétique important. Cependant, ces actions sont accessibles en bouquets de travaux (13 500 pour le CITE 2016) et les ménages peuvent étaler leurs travaux sur plusieurs années et ainsi atteindre un meilleur niveau de performance (8 000 ménages ont réalisé un bouquet avec une action CITE 2015 et une action CITE 2016).

Répartition des actions déclarées en 2016 par les ménages

Sources : Traitement CERC N-A / DGFIP



5. Dynamiques territoriales

Une utilisation du CITE plus marquée autour des pôles urbains

En Nouvelle-Aquitaine, 7% des propriétaires occupants ont eu recours au CITE 2016 pour des travaux réalisés en 2015, soit le même ratio que celui observé à l'échelon national.

Par département, les ratios sont plutôt homogènes, compris entre 6 et 8%, les taux les plus importants sont observés pour la Haute-Vienne et les Deux-Sèvres.

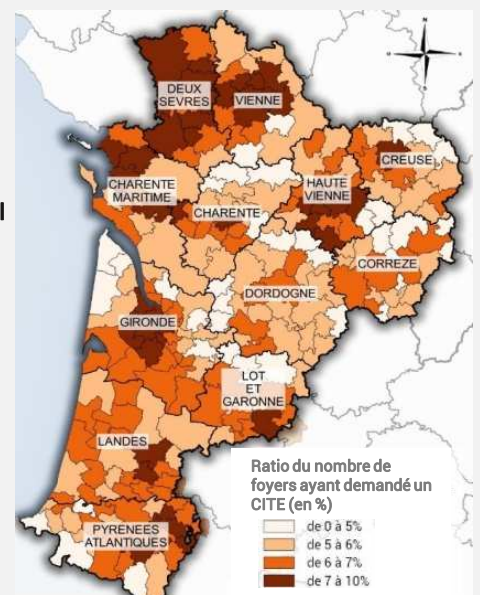
Plus finement, au niveau des EPCI (établissement public de coopération intercommunale), les taux les plus importants (supérieurs à 7%) se retrouvent autour des pôles urbains.

Plusieurs facteurs influencent ces dynamiques territoriales :

- le profil du bâti (âge du parc, typologie du bâti),
- les contraintes de liquidité,
- le recours à des entreprises RGE,
- le recours à d'autres dispositifs (ANAH...).

Part des propriétaires occupants par EPCI ayant demandé un CITE en 2016

Sources : Traitement CERC N-A / DGFIP
Fond de carte : IGN



Éco-PTZ (éco prêt à taux zéro)

Des rénovations performantes mais un dispositif peu sollicité

1. Objectifs et évolutions du dispositif

Un dispositif orienté vers les rénovations performantes

Disponible depuis le 1^{er} avril 2009, l'éco-PTZ est destiné aux particuliers propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de travaux de rénovation lourds. Il se décline en trois options :

- mise en œuvre d'un « bouquet de travaux » ;
- atteinte d'un niveau de « performance énergétique globale » minimal du logement ;
- réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif par un dispositif ne consommant pas d'énergie.

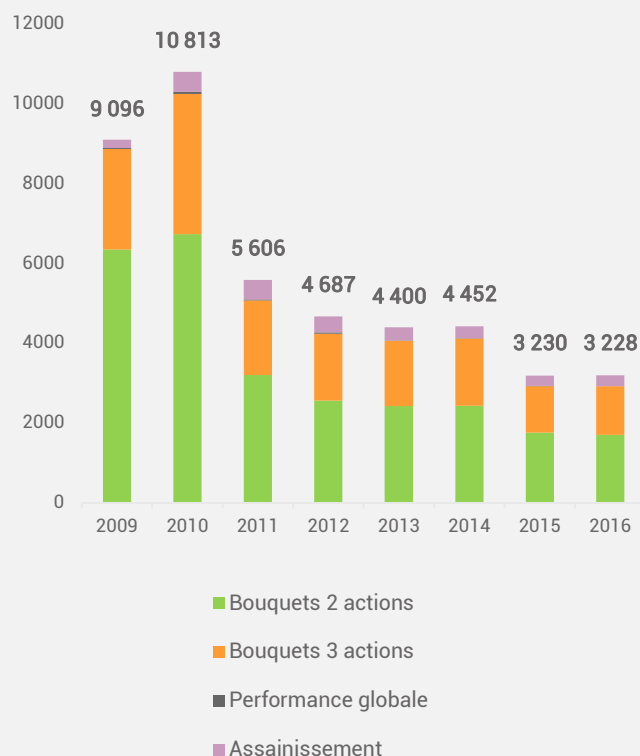
Accessible avec au minimum un bouquet de deux actions de travaux, l'éco-PTZ encourage la réalisation d'un ensemble cohérent de travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Après un bon démarrage en 2009-2010, le recours au dispositif s'est essouffé avec une stabilisation autour d'une distribution en rythme annuel de 5 000 prêts entre 2011 et 2014. En réponse à cet essouffement, le gouvernement décide à la fin de l'année 2014 de réformer l'éco-PTZ par une harmonisation avec le dispositif du CIDD/CITE, mais aussi et surtout, par une simplification du dispositif. Le principal frein avancé a été levé fin 2014 (les conseillers bancaires avaient des difficultés à instruire techniquement les dossiers, et notamment à analyser la nature et donc l'éligibilité des travaux facturés). Cette responsabilité a été transférée à compter du 1^{er} janvier 2015 de la banque vers l'entreprise. Dans le même temps, les taux d'intérêt demeurent bas et la concurrence d'autres produits bancaires ne favorise donc pas l'attractivité de l'éco-PTZ.

Ainsi, malgré les différentes évolutions du dispositif, les données 2015 et 2016 n'affichent pas de progression dans l'utilisation de l'éco-PTZ (-27% en 2015, stable en 2016).

Évolution de la distribution d'éco-PTZ en Nouvelle-Aquitaine

Sources : Traitement CERC N-A ; SGFGAS



2. Observation financière de la mesure

65 millions d'euros de travaux en 2016, un coût de la mesure estimé à 7,6 millions d'euros

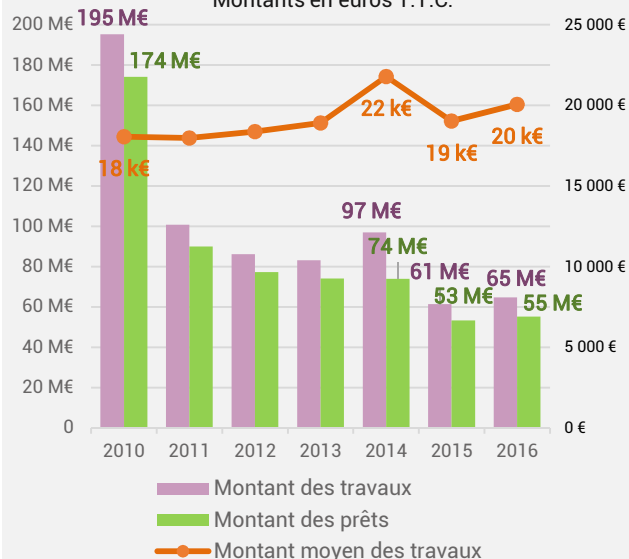
Le montant des travaux effectués dans le cadre d'une rénovation avec l'appui d'un éco-PTZ s'élève à 65 millions d'euros en 2016 (20 000 € en moyenne par logement). Le montant prêté ne couvre pas totalement ces dépenses (55 millions d'euros prêtés soit 16 000 € par logement en moyenne).

Quant à l'estimation du coût de la mesure, c'est l'absence d'intérêt sur le montant du prêt qui est à considérer. Celui-ci prend la forme d'un crédit d'impôt versé à l'établissement bancaire distributeur du prêt.

Considérant les dépenses fiscales nationales observées associées aux dispositifs de l'éco-PTZ et compte tenu de la forte corrélation existante entre les données observées à l'échelle nationale et celles de la Nouvelle-Aquitaine ; il est ainsi possible de réaliser une estimation régionale du coût de la mesure. Ainsi, en 2016, ce dernier est d'environ 7,6 millions d'euros en Nouvelle-Aquitaine.

Observation financière de l'éco-PTZ en Nouvelle-Aquitaine

Sources : Traitement CERC N-A, SGFGAS
Montants en euros T.T.C.



3. Impacts socio-économiques

Un montant de travaux généré limité mais un fort effet levier en corrélation avec la nature du dispositif (prêt)

La dépense fiscale s'élève à 7,6 millions d'euros, elle n'est de fait pas comparable avec des dispositifs tels que le CITE (crédit d'impôt en faveur des ménages) ou des aides accordées par l'ANAH (aides directes aux ménages). L'éco-PTZ a généré une activité de 65 millions d'euros de travaux. Ainsi, l'effet levier est logiquement important (1 pour 8).

Les travaux effectués traduits en emplois représentent 1 028 E.T.P. (avec 496 emplois directs et 532 emplois indirects, cf. méthodologie p. 4). Les emplois directs correspondent à l'activité du chantier (maîtrise d'œuvre et opérateurs). Les emplois indirects correspondent aux entreprises de distribution et de fabrication des matériaux, ainsi qu'aux filières situées en amont et aux emplois liés à la fabrication de l'énergie ou du matériel.

Bilan socio-économique de la mesure en 2016 en Nouvelle-Aquitaine



1 € investi = 8 € de travaux générés

4. Impacts environnementaux

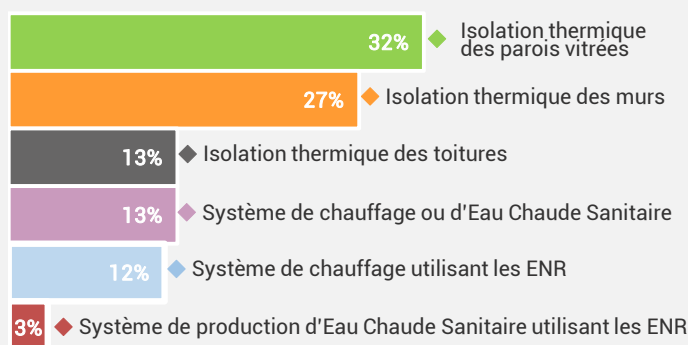
Accompagner les rénovations d'ampleur

Parmi les 3 228 éco-PTZ distribués en Nouvelle-Aquitaine en 2016, 38% sont des rénovations considérées comme « très performantes », elles mettent en œuvre trois actions de travaux. Ces actions de rénovation sont considérées comme des rénovations globales par l'ADEME selon les critères définis dans le cadre de leur observatoire annuel (OPEN). Les rénovations incluant un bouquet de deux actions de travaux (53% des éco-PTZ en 2016) pourraient être classées comme des rénovations « performantes » selon cette même classification.

La part des rénovations mettant en œuvre 3 actions de travaux ou visant l'atteinte d'une performance énergétique globale du logement a progressé entre 2009 et 2014 puis s'est stabilisée sur les deux dernières années autour de 38%

Répartition des éco-PTZ distribués en 2016 par type de travaux

Sources : Traitement CERC N-A / SGFGAS



5. Dynamiques territoriales

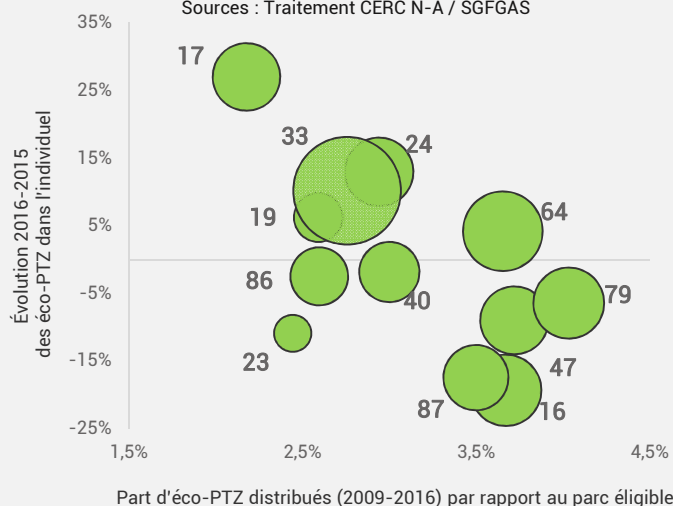
Sollicitation du dispositif : des évolutions départementales 2015-2016 hétérogènes

Entre 2015 et 2016, le nombre d'éco-PTZ distribué pour des logements individuels est stable en Nouvelle-Aquitaine, pour autant, les évolutions départementales sont hétérogènes. Ainsi, cinq départements affichent une hausse sur la période (progression marquée en Charente-Maritime, +27%), les sept autres départements sont en repli (à noter une baisse supérieure à 15% pour la Haute-Vienne et la Charente).

Au regard du potentiel de logements individuels éligibles en Nouvelle-Aquitaine (logements construits avant 1990), 3% sont concernés par un recours au dispositif entre 2009 et 2016. L'analyse par département laisse apparaître des particularités. Si la plupart des départements affichent un taux proche du ratio régional, la Charente-Maritime est en retrait (2,2%) tout comme la Creuse (2,4%) ; à l'opposé, quatre départements affichent des ratios supérieurs à 3,7% (les Deux-Sèvres, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques et la Charente).

Évolutions départementales de la distribution d'éco-PTZ (logements individuels)

Unité : % d'évolution 2015-2016 ;
Part d'éco-PTZ distribués (2009-2016) sur parc éligible ;
Taille des bulles proportionnelle au nombre d'éco-PTZ distribués (2009-2016)
Sources : Traitement CERC N-A / SGFGAS



Le programme « Habiter Mieux »

Des performances environnementales élevées mais une sollicitation en deçà des objectifs

1. Objectifs et évolutions du dispositif

Un manque de stabilité du dispositif et des résultats en deçà des objectifs fixés

Lancé en 2011 avec pour objectif initial la rénovation des logements occupés par leurs propriétaires, le programme Habiter-Mieux de l'ANAH a été élargi en 2013 aux propriétaires bailleurs et aux syndicats de copropriétaires. Inscrit dans la lutte contre la précarité énergétique du parc privé, le programme a permis de rénover énergétiquement près de 191 000 logements partout en France depuis sa création.

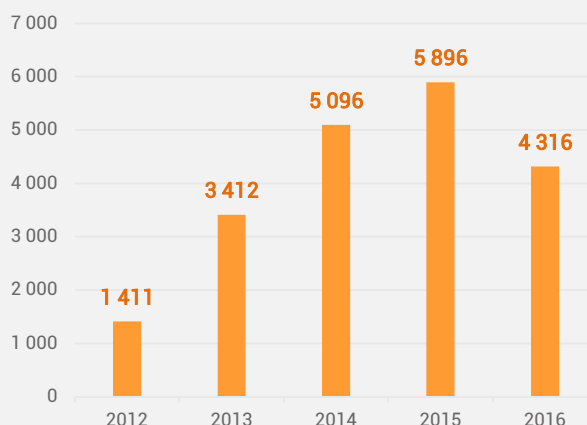
Ce programme finance les travaux de rénovation énergétique avec les aides de l'Anah, complétées d'une prime d'État financée dans le cadre des investissements d'avenir. Cette prime d'État, appelée FART (fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés), a été créée en 2010. Elle a par la suite été renforcée pour tenir compte des engagements croissants pris par le gouvernement (le 21 mars 2013 lors du plan d'investissement pour le logement ou encore à l'issue de la promulgation de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte). Cette accélération s'accompagne d'une évolution des objectifs qui passent d'une rénovation de 50 000 logements par an en 2015 à 70 000 logements en 2016 et à 100 000 logements en 2017. Pour la région, l'objectif affiché est de 7 958 logements rénovés en 2016.

Les aides de l'ANAH sont accordées, sous condition de ressources, dès lors que les travaux permettent un gain énergétique d'au moins 25%. Elles permettent l'obtention :

- d'une subvention de 35 % à 50 % du montant des travaux (dans la limite de 20 000 euros HT pour les travaux d'amélioration et de 50 000 euros HT pour les travaux lourds),
- d'une prime forfaitaire pouvant aller jusqu'à 2 000 euros,
- d'un diagnostic thermique,
- d'un accompagnement pour réaliser les travaux nécessaires à la rénovation d'un logement.

Nombre de logements bénéficiaires des aides de l'Anah dans le cadre du programme Habiter-Mieux en Nouvelle-Aquitaine

Sources : Traitement CERC N-A, DREAL N-A



Analyse du graphique : une première année de baisse marquée depuis le lancement du programme « Habiter-Mieux » : le nombre de logements aidés est en diminution de 27% en 2016 par rapport à l'an passé. Cette dégradation « mécanique » provient de la combinaison d'un important report de dossiers de 2014 sur l'année 2015 et d'une réduction de l'enveloppe FART courant 2015 (en augmentation depuis).

2. Évaluation financière de la mesure

Un coût de la mesure de 50 millions d'euros en 2016 et un montant moyen des travaux par logement en forte hausse

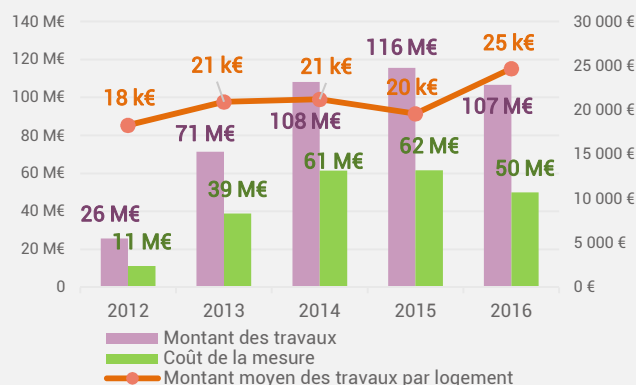
Corré à la montée en puissance du programme depuis 2012, le montant des aides de l'État versé au programme et le montant des travaux associés ont rapidement évolué. Depuis 2012, le coût du dispositif est ainsi passé de 11 millions d'euros à plus de 50 millions d'euros en 2016. De même, le montant des travaux associés est passé de 26 millions d'euros à plus de 107 millions d'euros en 2016.

La part des subventions par rapport au montant des travaux est en légère diminution : de 57% en 2014 et 53% en 2015, elle atteint 47% en 2016.

Les travaux de rénovation engagés via ce dispositif par les propriétaires sont relativement conséquents et on observe une nette évolution en 2016 où le montant moyen des travaux par logement passe de 20 000 € en 2015 à 25 000 €. Cette augmentation du coût des travaux se traduit également par une évolution des gains énergétiques par logement du dispositif (cf. p. 19 « impacts environnementaux »).

Observation financière du dispositif Habiter-Mieux en Nouvelle-Aquitaine

Sources : Traitement CERC N-A, DREAL N-A
Montants en euros T.T.C.



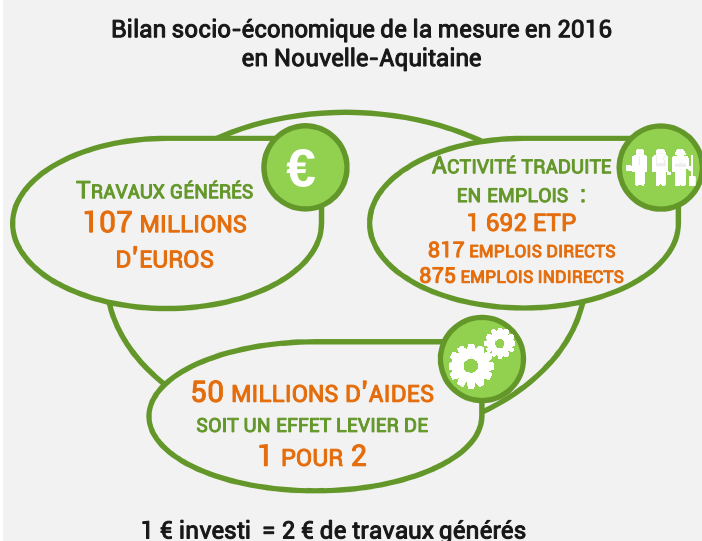
3. Impacts socio-économiques

Un dispositif avec un effet levier de 1 pour 2

Bien que l'année 2016 marque un net recul par rapport à l'année précédente, le programme Habiter-Mieux demeure un dispositif doté d'un impact important sur les filières de la rénovation.

Pour l'année 2016, les 50 millions d'aides attribués dans le cadre du programme « Habiter-Mieux » ont généré une activité de 107 millions d'euros de travaux, soit un effet levier d'environ 1 pour 2.

Cette activité traduite en emploi représente 1 692 ETP répartis en 817 emplois directs et 875 emplois indirects. Les emplois directs se répartissent entre les artisans, les entreprises de travaux et les opérateurs et la maîtrise d'œuvre. Les emplois indirects comportent les entreprises de distribution et de fabrication et les autres emplois indirects situés en amont et dans la fabrication de l'énergie et du matériel.



4. Impacts environnementaux

Une évolution des gains énergétiques par logement

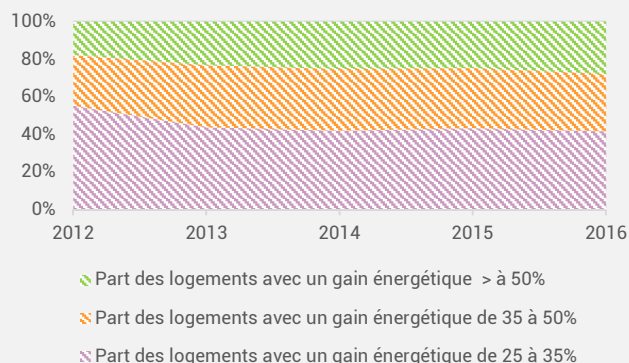
Prérequis pour bénéficier de l'aide « Habiter-Mieux », les gains énergétiques doivent être au minimum de 25% pour les propriétaires occupants et de 35% pour les propriétaires bailleurs. Néanmoins, nombreuses sont les opérations allant au-delà de ce minimum : en 2016, 60% des gains énergétiques sont supérieurs à 35%. Entre 2012 et 2016, la part des logements rénovés via le dispositif et présentant un gain énergétique supérieur à 50% évolue fortement et passe de 18 à 28%.

D'après l'ANAH, le dispositif a permis des gains énergétiques dans plus de 50% des cas par rapport aux travaux envisagés initialement par les propriétaires.

Compte tenu de l'ingénierie déployée et du montant moyen des travaux de rénovation (25 000 €), ce dispositif reste l'un des dispositifs les plus efficaces concernant les gains énergétiques, il a permis une économie de 46 GWh sur l'année 2016.

Gain énergétique pour le programme « Habiter-Mieux »

Sources : Traitement CERC N-A / DREAL N-A
Gain énergétique en Kwhep/m²



5. Dynamiques territoriales

Un recul marqué en 2016 dans la plupart des territoires

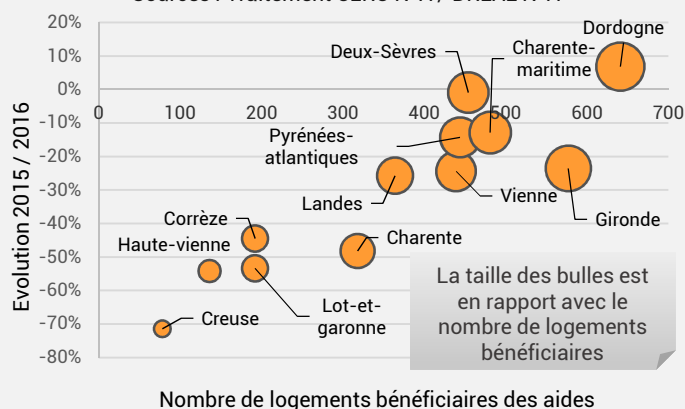
Entre 2015 et 2016, le nombre de logements rénovés via le programme « Habiter-Mieux » est en net repli. Alors que la diminution sur la région est en moyenne de 27% entre 2016 et 2015, certains départements affichent un recul de plus de 50%. Les territoires les plus touchés par cette baisse sont le Limousin, le Lot-et-Garonne et la Charente.

Seule la Dordogne est épargnée avec une évolution de 7% par rapport à l'an passé, hausse corrélée à une campagne de communication dynamique autour du dispositif.

A contrario, l'absence de couverture par des programmes locaux spécifiques de l'ANAH dans certains départements, comme en Creuse et en Haute-Vienne, a probablement contribué à accentuer la baisse observée.

Analyses départementales du nombre de logements rénovés via le dispositif entre 2015 et 2016

Sources : Traitement CERC N-A / DREAL N-A



ÉCO-PLS (éco-prêt pour le logement social)

Une faible proportion du parc social rénové énergétiquement avec ce dispositif

1. Objectifs et évolutions du dispositif

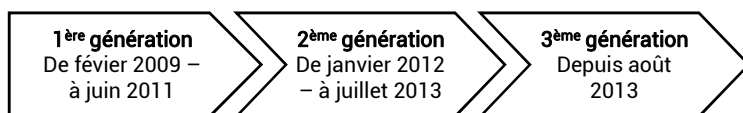
Un manque de stabilité du dispositif

Principal dispositif incitatif visant à la réhabilitation énergétique du parc social, l'éco-prêt pour le logement social (éco-PLS) a été mis en œuvre dès 2009 afin de répondre aux objectifs fixés par la loi Grenelle I, notamment la rénovation énergétique des 800 000 logements les plus énergivores du parc social avant 2020.

L'éco-PLS a subi des évolutions et améliorations successives pour répondre aux nouveaux objectifs fixés par le gouvernement :

- en mars 2013, le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) amplifie les objectifs du Grenelle pour le secteur du logement social avec un rythme de logements rénovés de 120 000 logements par an à horizon 2017 ;
- en septembre 2015, l'« ACTE HLM 2016-2020 », engagement entre l'État et le secteur du logement social, est signé pour la période 2016-2020 avec pour ambition de rénover sur le plan énergétique 100 000 logements par an.

Trois générations d'éco-prêt se sont ainsi succédées :



L'éco-PLS est distribué sur une durée maximale de 25 ans et est accessible pour la rénovation des logements sociaux les plus énergivores (classes énergétiques E à G, et D sous certaines conditions). Le montant maximal emprunté s'étale de 9 000 € à 16 000 € par logement suivant les caractéristiques du logement (étiquette énergétique et gains énergétiques après travaux). Il est instruit par la caisse des dépôts et consignations avec un taux bonifié qui est fonction de la durée (taux du livret A de - 0,75% à -0,25%).

2. Évaluation financière de la mesure

Un coût de la mesure évalué à 1,6 million d'euros pour 2016 et un montant moyen des travaux par logement en nette augmentation

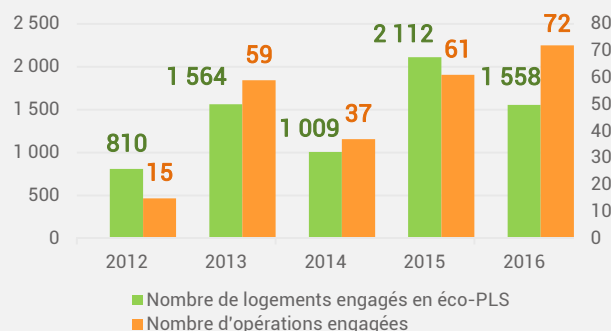
À l'image du nombre de logements engagés, les montants des travaux* et les montants empruntés montrent une forte volatilité depuis 2012.

De 2012 à 2016, le montant moyen des travaux par logement engagé dans une réhabilitation énergétique augmente de 7% et passe à 46 000 € (à noter que ce montant moyen englobe également des prestations qui ne sont pas exclusivement liées à une rénovation énergétique). Cette augmentation est en partie corrélée au fait que les bailleurs sociaux se sont focalisés dans un premier temps sur des opérations où les travaux étaient plus simples à réaliser. Reste ensuite des opérations pour lesquelles les travaux sont plus complexes (architecture, emplacement...). Sur l'ensemble de la période, le montant moyen emprunté dans le cadre d'un éco-PLS reste globalement stable avec environ 13 000 € par logement.

Le coût de la mesure associé à ce dispositif est évalué à 1,55 M€ pour l'année 2016 (en moyenne 1 000 € par logement selon le ministère de la Cohésion des Territoires), il correspond à la bonification du taux d'intérêt par l'État par rapport au taux du livret A.

Nombre d'opérations et de logements engagés en éco-PLS en Nouvelle-Aquitaine

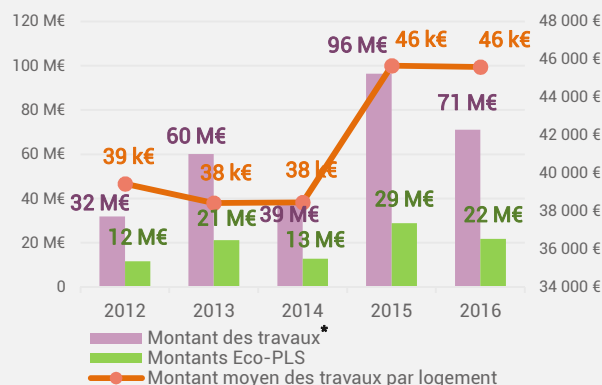
Sources : Traitement CERC N-A, DHUP



Analyse du graphique : suite au succès de la 1^{ère} génération, le dispositif a été reconduit en 2012 avec des conditions d'attribution différentes. Cette 2^{ème} génération d'éco-PLS s'est avérée peu attrayante (taux moins intéressants...), avec seulement 810 logements engagés dans une rénovation sur 2012. Face à cette chute du rythme des rénovations, le gouvernement a décidé de mettre en place une 3^{ème} génération d'éco-PLS à partir d'août 2013 qui devient le dispositif le plus avantageux de la gamme de la Caisse des Dépôts et Consignations en terme de taux d'intérêt bonifié. Mais le dispositif peine à trouver une distribution stable entre 2013 et 2016 et l'année 2016 marque un nouveau repli de 26% par rapport à l'année précédente (ceci malgré l'introduction de nouveaux assouplissements dans l'avenant à la convention éco-PLS du 3 juillet 2015).

Observation financière du dispositif éco-PLS en Nouvelle-Aquitaine

Sources : Traitement CERC N-A, DHUP
Montant en euros T.T.C.



* Remarque : on parle ici des travaux globaux inscrits dans le plan de financement du projet. D'autres dispositifs, fonds propres ou prêts complètent l'éco-PLS.

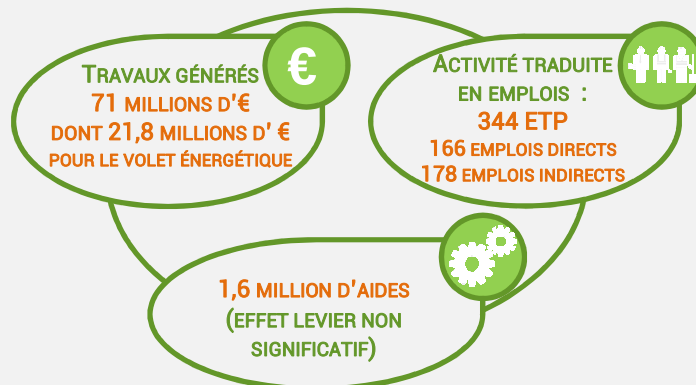
3. Impacts socio-économiques

Un montant de travaux générés relativement faible à l'échelle du territoire

Pour l'année 2016, les 1,6 million d'euros d'aides attribuées dans le cadre du dispositif ont généré une activité de 21 millions d'euros de travaux (cf. explicatif ci-contre). S'agissant d'un prêt « bonifié » et non d'une aide directe, ce dispositif est par nature relativement moins couteux pour l'État qu'un dispositif d'aide comme Habiter Mieux ou le CITE.

Cette activité traduite en emplois représente 326 E.T.P. répartis en 157 emplois directs et 169 emplois indirects (cf. méthodologie p.4). Les emplois directs correspondent à l'activité du chantier (maîtrises d'œuvre et opérateurs). Les emplois indirects correspondent aux entreprises de distribution et de fabrication des matériaux, ainsi qu'aux filières situées en amont et aux emplois liés à la fabrication de l'énergie ou des outils.

Bilan socio-économique de la mesure en 2016 en Nouvelle-Aquitaine



Selon une étude de la Caisse des Dépôts et Consignations sur un échantillon d'opérations (« Zoom sur les opérations bénéficiant de l'éco-prêt - juin 2016 »), les travaux de réhabilitation purement énergétique représentent en moyenne près de 30% du coût global des travaux. Ainsi, sur les 71 millions d'euros de travaux générés, seuls 21 millions d'euros de travaux incomberaient au volet énergétique.

Le financement d'une opération via l'éco-PLS peut être complété par d'autres prêts bonifiés, des prêts bancaires classiques, des subventions et des fonds propres, l'effet levier n'est de ce fait pas significatif.

4. Impacts environnementaux

Un dispositif énergétiquement performant

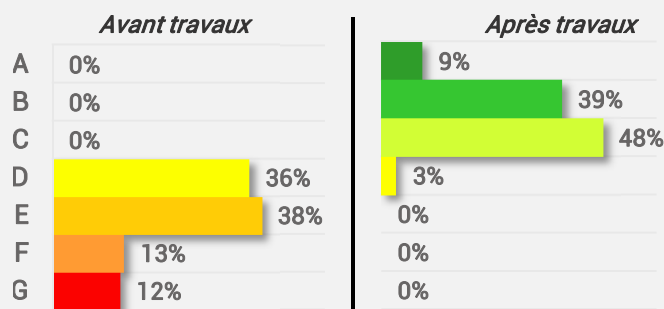
Le montant du prêt accordé étant fonction du gain énergétique projeté de l'opération, l'éco-PLS est un dispositif à fort impact environnemental.

Plus de la moitié des logements engagés dans une rénovation via le dispositif éco-PLS passent d'une classe énergétique E à C ou d'une classe D à B.

Sur le territoire néo-aquitain, le gain énergétique moyen par logement est de 10 294 KWh/an.

Étiquette énergétique des logements engagés en éco-PLS entre 2012 et 2016

Sources : Traitement CERC N-A / DHUP



5. Dynamiques territoriales

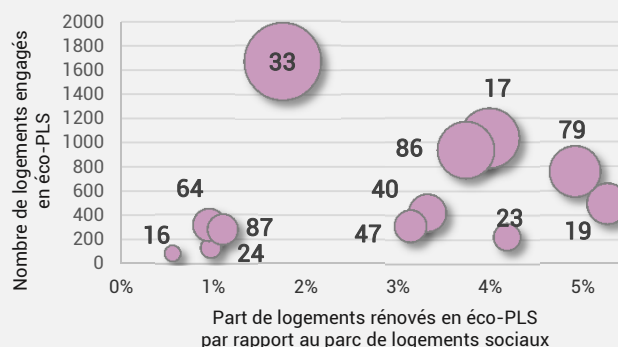
Des disparités départementales entre 2012 et 2016

La moyenne régionale observée indique que 2,3% du parc du logement social a été rénové énergétiquement via l'éco-PLS. Cependant, des disparités fortes existent entre les départements. Ainsi, les départements de la Corrèze et des Deux-Sèvres ont déjà rénové énergétiquement plus de 5% de leur parc respectif via l'éco-PLS. A contrario, certains départements comme la Gironde, la Charente, la Dordogne, la Haute-Vienne ou les Pyrénées-Atlantiques sont en deçà de la moyenne régionale.

Une observation des dynamiques récentes entre l'année 2015 et 2016 à l'échelle départementale indique également une plus forte disparité dans le recours au dispositif suivant les territoires. En 2016, le nombre d'éco-PLS est en forte hausse dans les Landes, en Charente-Maritime, et dans le Lot-et-Garonne. A contrario, le recours au dispositif est en net recul dans les départements de la Gironde, des Deux-Sèvres et des Pyrénées-Atlantiques.

Analyses départementales de l'éco-PLS entre 2012 et 2016

Sources : Traitement CERC N-A / DHUP



LES AUTRES DISPOSITIFS FINANCIERS

En lien avec la rénovation énergétique

Les dispositifs présentés ci-après ne correspondent pas à l'ensemble des dispositifs existants, d'autres aides peuvent être déployées notamment au niveau des collectivités territoriales.

Le taux de TVA réduit à 5,5% : une évaluation insuffisante

Instauré en 1999, le taux réduit de TVA a initialement été créé pour favoriser l'emploi dans les secteurs intensifs en main d'œuvre et lutter contre l'économie souterraine.

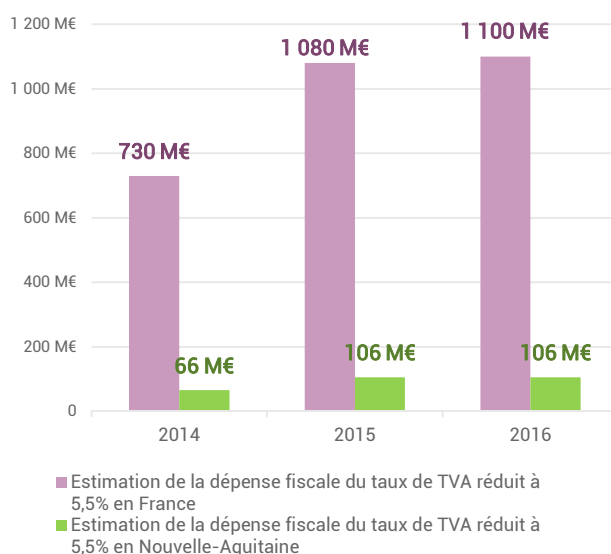
A partir du 1^{er} janvier 2014, s'inscrivant dans un objectif de diminution de la consommation énergétique des logements, la taxe sur la valeur ajoutée est fixée au taux réduit de 5,5% et s'applique sur les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans ainsi que sur les travaux induits. Cette disposition est indépendante de la situation (locataire, propriétaire, bailleur...) et des conditions de ressources. Les travaux et équipements éligibles correspondent à ceux du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), ils sont précisés par le code général des impôts et concernent les équipements de production d'énergie, l'isolation thermique des parois opaques et vitrées. Les autres travaux de rénovation bénéficient d'un taux de 10% de TVA.

Le projet de loi de finances annuel propose une estimation de la dépense fiscale associée à cette réduction du taux de TVA. Le chiffrage est obtenu à partir des données relatives à l'assiette fiscale du CITE.

Sur le plan national, depuis 2015, le coût de la mesure pour l'État par rapport à une TVA à 20% est évaluée à plus d'1 milliard d'euros annuels. Sur le territoire néo-aquitain, les estimations conduisent à un montant de l'aide de 66 millions d'euros en 2014 et 106 millions d'euros en 2015 et 2016.

Dépenses fiscales de l'État relative à la mesure du taux de TVA réduit à 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique

Sources : CERC N-A, Projet loi de finance 2017



Le fond européen de développement régional (FEDER)

Le FEDER est l'un des fonds servant à financer la politique régionale de l'Union européenne. Il vise à réduire les écarts de développement entre les différentes régions et États membres et s'inscrit dans la politique de « cohésion sociale » de l'Union européenne.



Depuis juin 2009, les investissements liés à la rénovation énergétique dans le secteur du logement sont éligibles à ce fond.

Le FEDER possède un budget européen de 960 milliards d'euros pour la période 2014-2020 et la France bénéficie d'une enveloppe de 9,5 milliards. Au niveau national, 4% de l'enveloppe est mobilisable pour les travaux de réhabilitation énergétique.

Le tiers financement, un outil proposé par l'agence régionale pour les travaux d'économies d'énergie (ARTÉE)

Depuis 2015, le cadre juridique du tiers-financement permet la mise en œuvre de ce mode de financement pour la rénovation énergétique.



Pour la Nouvelle-Aquitaine, ARTÉE bénéficie d'une enveloppe de 43 millions d'euros pour son activité de tiers-financement qui consiste, en plus des aides disponibles, à couvrir le reste à charge nécessaire aux travaux d'une rénovation globale.

Pour rappel, ARTÉE est une agence régionale fondée en 2015, dont l'objectif est de développer une nouvelle offre de service, technique et financière, destinée à accompagner les particuliers qui souhaitent réaliser une rénovation énergétique globale de leur logement.

Les dispositifs du secteur social

Bien que l'éco-PLS reste le principal dispositif incitatif lié à la rénovation énergétique du secteur social, d'autres dispositions complémentaires sont mises en place pour la transition énergétique du parc.

Le prêt de haut de bilan bonifié (PHBB)

Le PHBB, lancé en juin 2016, est un prêt à long terme allant de 30 à 40 ans, à taux zéro pendant 20 ans. Ce prêt est instruit par la caisse des dépôts et consignations (CDC). Il est destiné à accompagner les organismes de logement social qui s'engagent dans la réhabilitation énergétique de leur parc de logements sociaux.

Le prêt à l'amélioration de l'habitat (PAM)

Le PAM est destiné aux travaux d'amélioration et de rénovation des logements sociaux (y compris la rénovation énergétique). Il est instruit par la CDC avec un taux bonifié qui correspond au taux du livret A + 0,6%. Ce prêt est d'une durée minimale de 5 ans et maximale de 35 ans.

Le dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Les bailleurs sociaux peuvent bénéficier depuis 2008 d'un dégrèvement de taxe foncière pour les bâtiments, égal à un quart des dépenses engagées pour les travaux d'économies d'énergie. Ce dégrèvement vise l'ensemble des rénovations et pas uniquement les plus lourdes comme pour l'éco-prêt pour le logement social (éco-PLS). Le coût du dispositif est intégralement supporté par l'État et en 2015, il a été estimé à 59 M€ au niveau national.

Et aussi : l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les particuliers

Les collectivités locales peuvent proposer une exonération partielle ou totale de la taxe foncière (à concurrence de 50% ou de 100%) sur les propriétés bâties pour les logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 qui font l'objet, par le propriétaire, de dépenses de travaux en faveur des économies d'énergie et du développement durable. Ces dépenses, ouvrant droit au crédit d'impôt transition énergétique, doivent être supérieures à un certain montant :

- soit 10 000 € par logement au cours de l'année précédant l'application de l'exonération ;
- soit 15 000 € par logement au cours des 3 années précédant l'application de l'exonération.

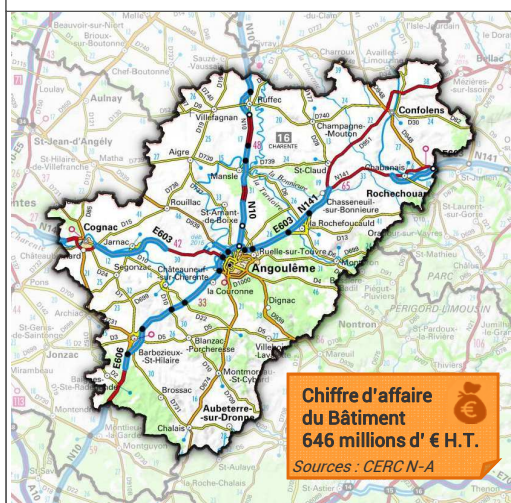
Cette exonération est valable pendant une période de 5 ans. Le coût de ce dispositif est imputable à la part revenant à la collectivité.

LES FICHES DÉPARTEMENTALES

FICHES DEPARTEMENTALES

BILAN 2016

CHARENTE (16)



Chiffres clés du parc de logements

- 191 038 logements et 15 772 logements sociaux
- 83% de maisons et 17% d'appartements
- 61% des logements sont construits avant 1975

Chiffres clés de l'appareil de production bâtiment en 2016

- 3 064 entreprises : 27% gros-œuvre / 73% second-œuvre
- 502 entreprises RGE
- 4 861 salariés

Sources : IGN, DREAL NA, CERC N-A, INSEE, UCF, DHUP

Chiffres clés des aides de l'Etat en Charente sur l'année 2016

Données non cumulables à observer dispositif par dispositif (cf. méthodologie p.4)
Les emplois générés estimés sont indiqués en E.T.P. et les montants en euros T.T.C.
Sources : DGFIP, DREAL NA, DHUP, CERC N-A, SGFGAS

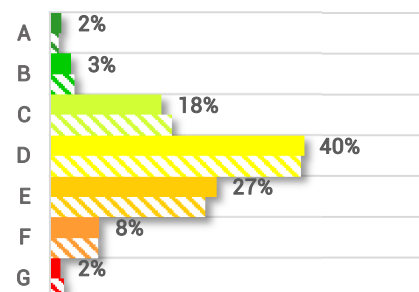
Dispositif	Coût de la mesure	Montant des travaux générés	Nombre de logements réhabilités	Emplois générés estimés	
				Directs	Indirects
CITE	10,2 M€	39,2 M€	6 749	299	321
Éco-PTZ	0,55 M€	4,2 M€	222	32	34
Habiter-Mieux	3,3 M€	6,7 M€	318	51	55
Éco-PLS	64 000 €	2,6 M€	64	20	21

Étiquettes énergétiques des logements en Charente

Sources : Traitement CERC N-A / ADEME Données exhaustives sur les transactions effectuées entre 2013 et 2017

Légende :

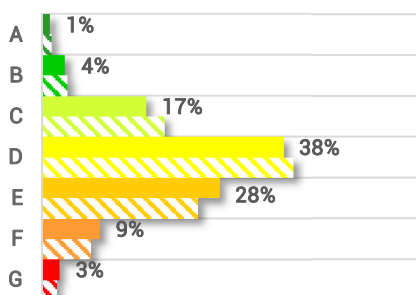
- Charente
- Nouvelle-Aquitaine



Chiffres clés des aides de l'Etat en Charente-Maritime sur l'année 2016

Données non cumulables à observer dispositif par dispositif (cf. méthodologie p.4)
Les emplois générés estimés sont indiqués en E.T.P. et les montants en euros T.T.C.
Sources : DGFIP, DREAL NA, DHUP, CERC N-A, SGFGAS

Dispositif	Coût de la mesure	Montant des travaux générés	Nombre de logements réhabilités	Emplois générés estimés	
				Directs	Indirects
CITE	19 M€	72,5 M€	13 544	554	593
Éco-PTZ	0,6 M€	4,6 M€	233	35	38
Habiter-Mieux	4,8 M€	9,3 M€	481	71	76
Éco-PLS	0,3 M€	14,4 M€	292	110	118



Étiquettes énergétiques des logements en Charente-Maritime

Sources : Traitement CERC N-A / ADEME Données exhaustives sur les transactions effectuées entre 2013 et 2017

Légende :

- Charente-Maritime
- Nouvelle-Aquitaine

CHARENTE-MARITIME (17)



Chiffres clés du parc de logements

- 408 712 logements et 26 017 logements sociaux
- 78% de maisons et 22% d'appartements
- 51% des logements sont construits avant 1975

Chiffres clés de l'appareil de production bâtiment en 2016

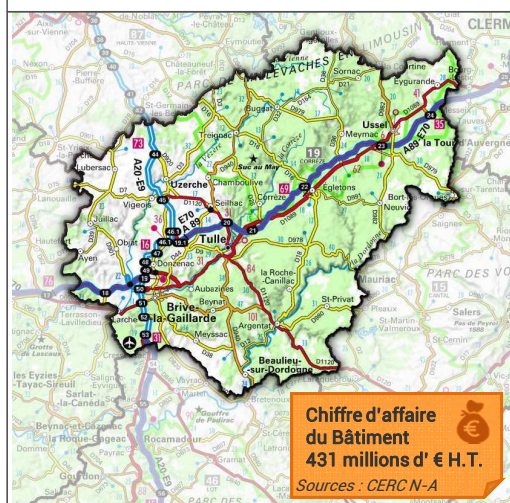
- 6 389 entreprises : 25% gros-œuvre / 75% second-œuvre
- 797 entreprises RGE
- 9 640 salariés

Sources : IGN, DREAL NA, CERC N-A, INSEE, UCF, DHUP



Les données indiquées pour les montants de travaux générés, les emplois générés estimés et le nombre de logements réhabilités s'observent dispositif par dispositif. Certains dispositifs peuvent être cumulés par les ménages (cf. méthodologie page 4).

CORREZE (19)



Chiffres clés du parc de logements

- 150 296 logements et 9 443 logements sociaux
- 78% de maisons et 22% d'appartements
- 64% des résidences principales construites avant 1975

Chiffres clés de l'appareil de production bâtiment en 2016

- 2 197 entreprises : 20% gros-œuvre / 80% second-œuvre
- 419 entreprises RGE
- 3 131 salariés

Sources : IGN, DREAL NA, CERC N-A, INSEE, UCF, DHUP

Chiffres clés des aides de l'Etat en Corrèze sur l'année 2016

Données non cumulables à observer dispositif par dispositif (cf. méthodologie p.4)

Les emplois générés estimés sont indiqués en E.T.P. et les montants en euros T.T.C.

Sources : DGFIP, DREAL NA, DHUP, CERC N-A, SGFGAS

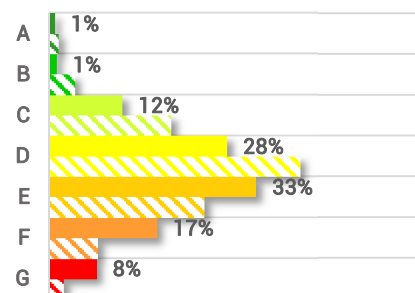
Dispositif	Coût de la mesure	Montant des travaux générés	Nombre de logements réhabilités	Emplois générés estimés	
				Directs	Indirects
CITE	7,1 M€	27,2 M€	4 597	208	223
Éco-PTZ	0,4 M€	3,1 M€	154	24	25
Habiter-Mieux	1,5 M€	3,7 M€	192	28	30
Éco-PLS	-	-	0	-	-

Étiquettes énergétiques des logements en Corrèze

Sources : Traitement CERC N-A / ADEME Données exhaustives sur les transactions effectuées entre 2013 et 2017

Légende :

- Corrèze
- Nouvelle-Aquitaine



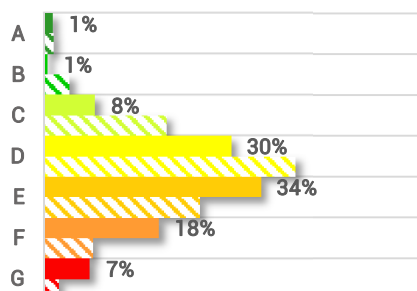
Chiffres clés des aides de l'Etat en Creuse sur l'année 2016

Données non cumulables à observer dispositif par dispositif (cf. méthodologie p.4)

Les emplois générés estimés sont indiqués en E.T.P. et les montants en euros T.T.C.

Sources : DGFIP, DREAL NA, DHUP, CERC N-A, SGFGAS

Dispositif	Coût de la mesure	Montant des travaux générés	Nombre de logements réhabilités	Emplois générés estimés	
				Directs	Indirects
CITE	3,7 M€	13,8 M€	2 551	105	113
Éco-PTZ	0,3 M€	2,1 M€	98	16	17
Habiter-Mieux	0,8 M€	1,7 M€	78	13	14
Éco-PLS	43 000 €	2,8 M€	43	21	23



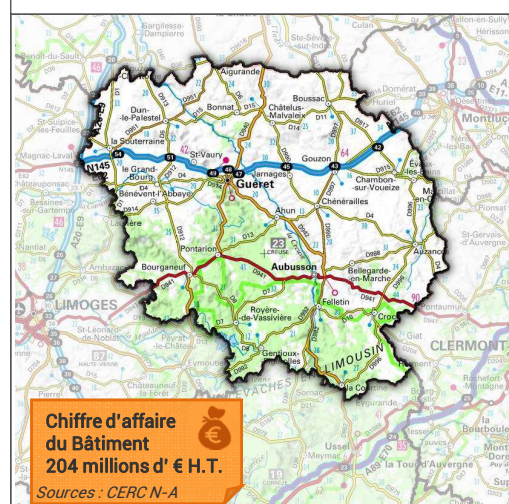
Étiquettes énergétiques des logements en Creuse

Sources : Traitement CERC N-A / ADEME Données exhaustives sur les transactions effectuées entre 2013 et 2017

Légende :

- Creuse
- Nouvelle-Aquitaine

CREUSE (23)



Chiffres clés du parc de logements

- 87 006 logements et 5 432 logements sociaux
- 87% de maisons et 13% d'appartements
- 76% des résidences principales construites avant 1975

Chiffres clés de l'appareil de production bâtiment en 2016

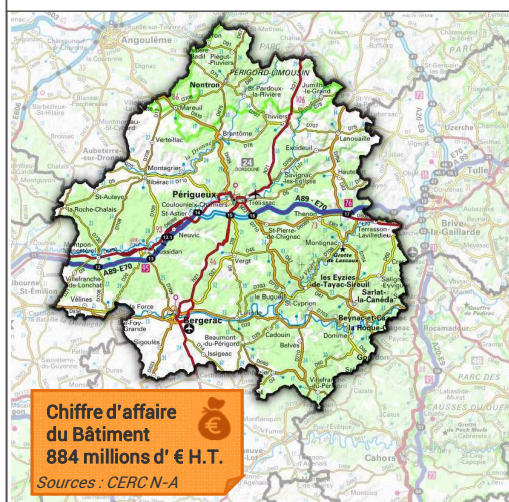
- 1 000 entreprises : 27% gros-œuvre / 73% second-œuvre
- 218 entreprises RGE
- 1 561 salariés

Sources : IGN, DREAL NA, CERC N-A, INSEE, UCF, DHUP

FICHES DEPARTEMENTALES

BILAN 2016

DORDOGNE (24)



Chiffres clés du parc de logements

- 249 239 logements et 13 872 logements sociaux
- 85% de maisons et 15% d'appartements
- 60% des logements sont construits avant 1975

Chiffres clés de l'appareil de production bâtiment en 2016

- 4 550 entreprises : 28% gros-œuvre / 72% second-œuvre
- 669 entreprises RGE
- 6 458 salariés

Sources : IGN, DREAL NA, CERC N-A, INSEE, UCF, DHUP

Chiffres clés des aides de l'Etat en Dordogne sur l'année 2016

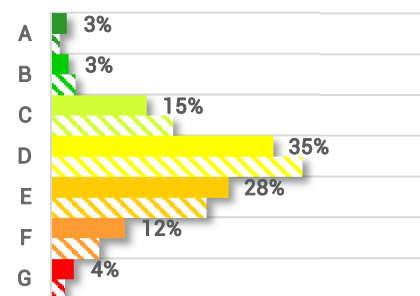
Données non cumulables à observer dispositif par dispositif (cf. méthodologie p.4)
Les emplois générés estimés sont indiqués en E.T.P. et les montants en euros T.T.C.
Sources : DGFIP, DREAL NA, DHUP, CERC N-A, SGFGAS

Dispositif	Coût de la mesure	Montant des travaux générés	Nombre de logements réhabilités	Emplois générés estimés	
				Directs	Indirects
CITE	11,6 M€	44,4 M€	7 339	339	363
Éco-PTZ	0,7 M€	5,5 M€	295	42	45
Habiter-Mieux	7,1 M€	15,1 M€	641	115	124
Éco-PLS	34 000 €	0,8 M€	34	6	6

Etiquettes énergétiques des logements en Dordogne

Sources : Traitement CERC N-A / ADEME Données exhaustives sur les transactions effectuées entre 2013 et 2017

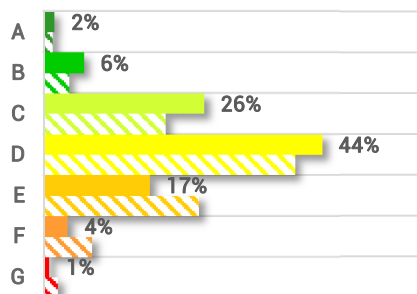
Légende :



Chiffres clés des aides de l'Etat en Gironde sur l'année 2016

Données non cumulables à observer dispositif par dispositif (cf. méthodologie p.4)
Les emplois générés estimés sont indiqués en E.T.P. et les montants en euros T.T.C.
Sources : DGFIP, DREAL NA, DHUP, CERC N-A, SGFGAS

Dispositif	Coût de la mesure	Montant des travaux générés	Nombre de logements réhabilités	Emplois générés estimés	
				Directs	Indirects
CITE	38,5 M€	146,5 M€	25 331	1 119	1 199
Éco-PTZ	1,5 M€	11,4 M€	567	87	93
Habiter-Mieux	7,9 M€	17,3 M€	577	132	141
Éco-PLS	0,4 M€	17,81 M€	420	136	146



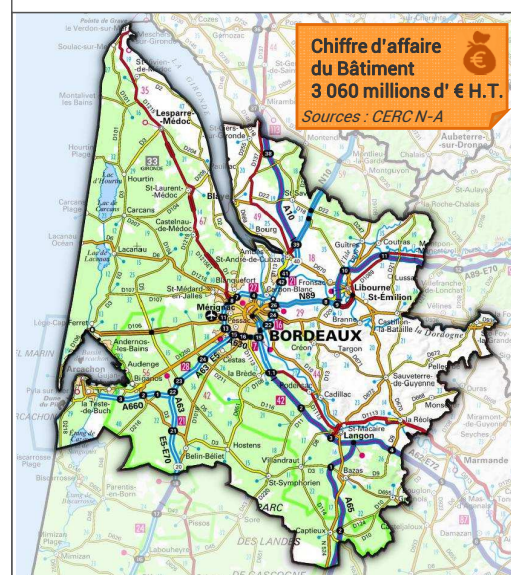
Étiquettes énergétiques des logements en Gironde

Sources : Traitement CERC N-A / ADEME Données exhaustives sur les transactions effectuées entre 2013 et 2017

Légende :



GIRONDE (33)



Chiffres clés du parc de logements

- 792 930 logements et 96 071 logements sociaux
- 64% de maisons et 36% d'appartements
- 49% des logements sont construits avant 1975

Chiffres clés de l'appareil de production bâtiment en 2016

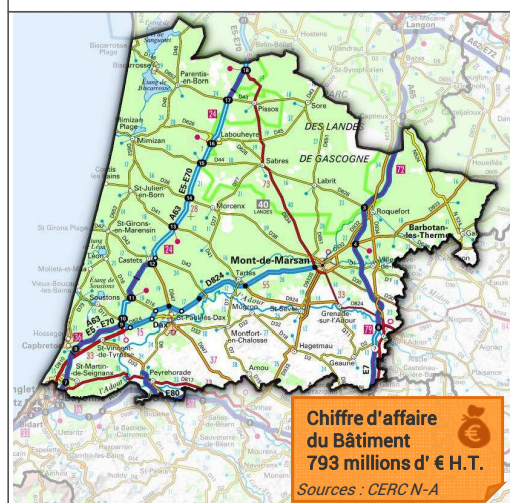
- 14 926 entreprises : 23% gros-œuvre / 77% second-œuvre
- 1 444 entreprises RGE
- 21 075 salariés

Sources : IGN, DREAL NA, CERC N-A, INSEE, UCF, DHUP



Les données indiquées pour les montants de travaux générés, les emplois générés estimés et le nombre de logements réhabilités s'observent dispositif par dispositif. Certains dispositifs peuvent être cumulés par les ménages (cf. méthodologie page 4).

LANDES (40)



Chiffres clés du parc de logements

- 240 862 logements et 12 786 logements sociaux
- 73% de maisons et 27% d'appartements
- 44% des logements sont construits avant 1975

Chiffres clés de l'appareil de production bâtiment en 2016

- 3 632 entreprises : 21% gros-œuvre / 79% second-œuvre
- 572 entreprises RGE
- 5 828 salariés

Sources : IGN, DREAL NA, CERC N-A, INSEE, UCF, DHUP

Chiffres clés des aides de l'Etat en Landes sur l'année 2016

Données non cumulables à observer dispositif par dispositif (cf. méthodologie p.4)
Les emplois générés estimés sont indiqués en E.T.P. et les montants en euros T.T.C.
Sources : DGFIP, DREAL NA, DHUP, CERC N-A, SGFGAS

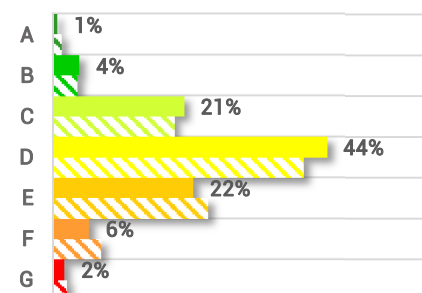
Dispositif	Coût de la mesure	Montant des travaux générés	Nombre de logements réhabilités	Emplois générés estimés	
				Directs	Indirects
CITE	10,6 M€	41,2 M€	7 069	315	337
Éco-PTZ	632 000 €	4,9 M€	230	37	40
Habiter-Mieux	3,95 M€	9,63 M€	364	74	79
Éco-PLS	110 000 €	6,70 M€	110	51	55

Étiquettes énergétiques des logements en Landes

Sources : Traitement CERC N-A / ADEME Données exhaustives sur les transactions effectuées entre 2013 et 2017

Légende :

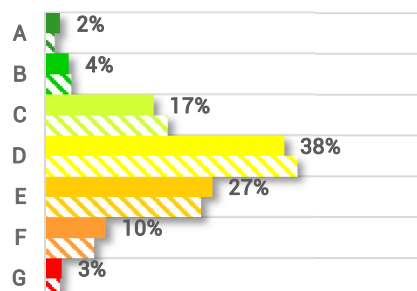
- Landes
- Nouvelle-Aquitaine



Chiffres clés des aides de l'Etat en Lot-et-Garonne sur l'année 2016

Données non cumulables à observer dispositif par dispositif (cf. méthodologie p.4)
Les emplois générés estimés sont indiqués en E.T.P. et les montants en euros T.T.C.
Sources : DGFIP, DREAL NA, DHUP, CERC N-A, SGFGAS

Dispositif	Coût de la mesure	Montant des travaux générés	Nombre de logements réhabilités	Emplois générés estimés	
				Directs	Indirects
CITE	9,4 M€	35,9 M€	6 209	274	294
Éco-PTZ	0,6 M€	4,5 M€	233	34	37
Habiter-Mieux	2,2 M€	4,7 M€	192	36	38
Éco-PLS	0,1 M€	6,5 M€	118	50	53



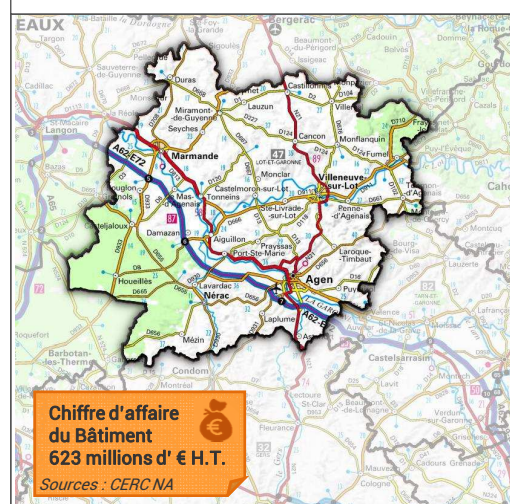
Étiquettes énergétiques des logements en Lot-et-Garonne

Sources : Traitement CERC N-A / ADEME Données exhaustives sur les transactions effectuées entre 2013 et 2017

Légende :

- Lot-et-Garonne
- Nouvelle-Aquitaine

LOT-ET-GARONNE (47)



Chiffres clés du parc de logements

- 178 931 logements et 10 089 logements sociaux
- 81% de maisons et 19% d'appartements
- 60% des logements sont construits avant 1975

Chiffres clés de l'appareil de production bâtiment en 2016

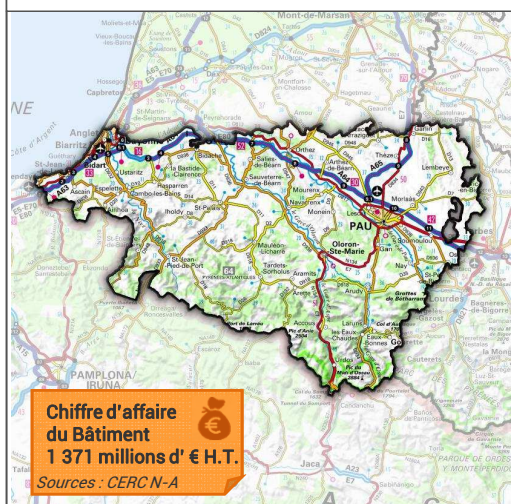
- 3 022 entreprises : 24% gros-œuvre / 76% second-œuvre
- 527 entreprises RGE
- 4 503 salariés

Sources : IGN, DREAL NA, CERC N-A, INSEE, UCF, DHUP

FICHES DEPARTEMENTALES

BILAN 2016

PYRENEES-ATLANTIQUES (64)



Chiffres clés du parc de logements

- 381 427 logements et 33 653 logements sociaux
- 52% de maisons et 48% d'appartements
- 50% des logements sont construits avant 1975

Chiffres clés de l'appareil de production bâtiment en 2016

- 6 309 entreprises : 20% gros-œuvre / 80% second-œuvre
- 933 entreprises RGE
- 9 813 salariés

Sources : IGN, DREAL NA, CERC N-A, INSEE, UCF, DHUP

Chiffres clés des aides de l'Etat en Pyrénées-Atlantiques sur l'année 2016

Données non cumulables à observer dispositif par dispositif (cf. méthodologie p.4)
Les emplois générés estimés sont indiqués en E.T.P. et les montants en euros T.T.C.
Sources : DGFIP, DREAL NA, DHUP, CERC N-A, SGFGAS

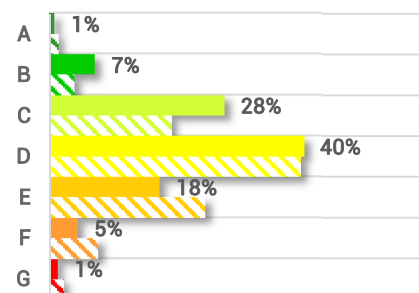
Dispositif	Coût de la mesure	Montant des travaux générés	Nombre de logements réhabilités	Emplois générés estimés	
				Directs	Indirects
CITE	16,8 M€	63,4 M€	11 104	484	519
Éco-PTZ	1 M€	7,9 M€	352	60	65
Habiter-Mieux	7,3 M€	16,3 M€	444	124	133
Éco-PLS	75 000 €	2,2 M€	75	16	18

Étiquettes énergétiques des logements en Pyrénées-Atlantiques

Sources : Traitement CERC N-A / ADEME Données exhaustives sur les transactions effectuées entre 2013 et 2017

Légende :

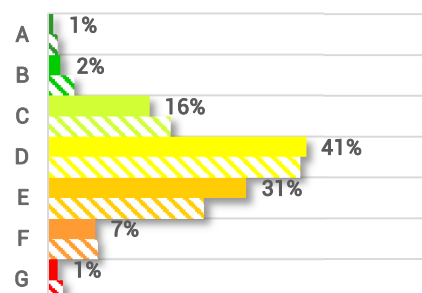
- Pyrénées-Atlantiques
- ▨ Nouvelle-Aquitaine



Chiffres clés des aides de l'Etat en Deux-Sèvres sur l'année 2016

Données non cumulables à observer dispositif par dispositif (cf. méthodologie p.4)
Les emplois générés estimés sont indiqués en E.T.P. et les montants en euros T.T.C.
Sources : DGFIP, DREAL NA, DHUP, CERC N-A, SGFGAS

Dispositif	Coût de la mesure	Montant des travaux générés	Nombre de logements réhabilités	Emplois générés estimés	
				Directs	Indirects
CITE	12,8 M€	48,3 M€	8 879	369	395
Éco-PTZ	1,1 M€	8,3 M€	422	63	68
Habiter-Mieux	4,7 M€	9,3 M€	454	71	76
Éco-PLS	0,1 M€	5,0 M€	133	38	41



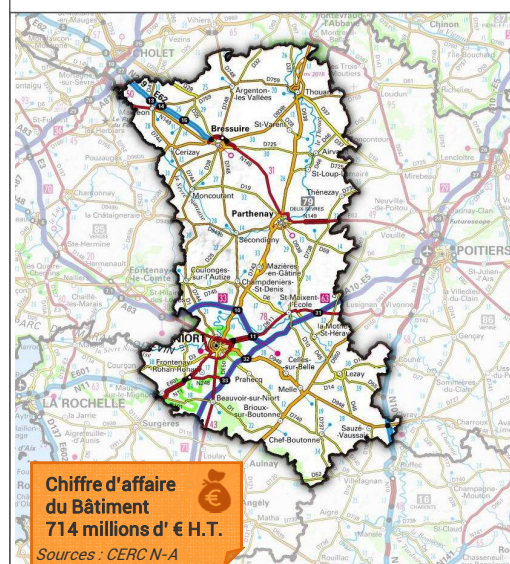
Étiquettes énergétiques des logements en Deux-Sèvres

Sources : Traitement CERC N-A / ADEME Données exhaustives sur les transactions effectuées entre 2013 et 2017

Légende :

- Deux-Sèvres
- ▨ Nouvelle-Aquitaine

DEUX-SEVRES (79)



Chiffres clés du parc de logements

- 186 928 logements et 15 457 logements sociaux
- 86% de maisons et 14% d'appartements
- 58% des logements sont construits avant 1975

Chiffres clés de l'appareil de production bâtiment en 2016

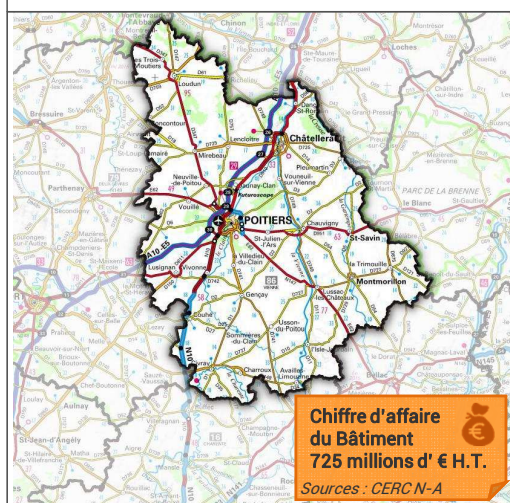
- 2 489 entreprises : 24% gros-œuvre / 76% second-œuvre
- 588 entreprises RGE
- 6 028 salariés

Sources : IGN, DREAL NA, CERC N-A, INSEE, UCF, DHUP



Les données indiquées pour les montants de travaux générés, les emplois générés estimés et le nombre de logements réhabilités s'observent dispositif par dispositif. Certains dispositifs peuvent être cumulés par les ménages (cf. méthodologie page 4).

VIENNE (86)



Chiffres clés du parc de logements

- 230 417 logements et 25 155 logements sociaux
- 74% de maisons et 26% d'appartements
- 56% des logements sont construits avant 1975

Chiffres clés de l'appareil de production bâtiment en 2016

- 2 753 entreprises : 23% gros-œuvre / 77% second-œuvre
- 519 entreprises RGE
- 5 896 salariés

Sources : IGN, DREAL NA, CERC N-A, INSEE, UCF, DHUP

Chiffres clés des aides de l'Etat en Vienne sur l'année 2016

Données non cumulables à observer dispositif par dispositif (cf. méthodologie p.4)
Les emplois générés estimés sont indiqués en E.T.P. et les montants en euros T.T.C.
Sources : DGFIP, DREAL NA, DHUP, CERC N-A, SGFGAS

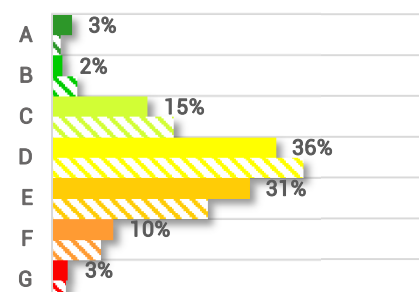
Dispositif	Coût de la mesure	Montant des travaux générés	Nombre de logements réhabilités	Emplois générés estimés	
				Directs	Indirects
CITE	12,8 M€	48,1 M€	8 646	367	394
Éco-PTZ	0,5 M€	3,9 M€	196	30	32
Habiter-Mieux	5,4 M€	10,3 M€	439	79	85
Éco-PLS	0,1 M€	6,5 M€	130	50	53

Étiquettes énergétiques des logements en Vienne

Sources : Traitement CERC N-A / ADEME Données exhaustives sur les transactions effectuées entre 2013 et 2017

Légende :

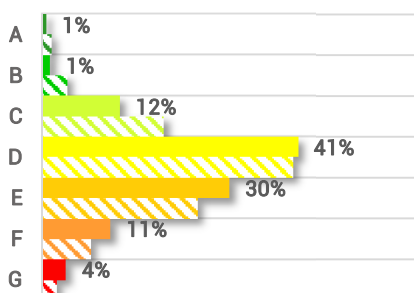
- Vienne
- ▨ Nouvelle-Aquitaine



Chiffres clés des aides de l'Etat en Haute-Vienne sur l'année 2016

Données non cumulables à observer dispositif par dispositif (cf. méthodologie p.4)
Les emplois générés estimés sont indiqués en E.T.P. et les montants en euros T.T.C.
Sources : DGFIP, DREAL NA, DHUP, CERC N-A, SGFGAS

Dispositif	Coût de la mesure	Montant des travaux générés	Nombre de logements réhabilités	Emplois générés estimés	
				Directs	Indirects
CITE	11,9 M€	44,6 M€	8 275	341	365
Éco-PTZ	0,6 M€	4,6 M€	226	35	38
Habiter-Mieux	1,1 M€	2,7 M€	136	20	22
Éco-PLS	0 M€	0 M€	0	0	0



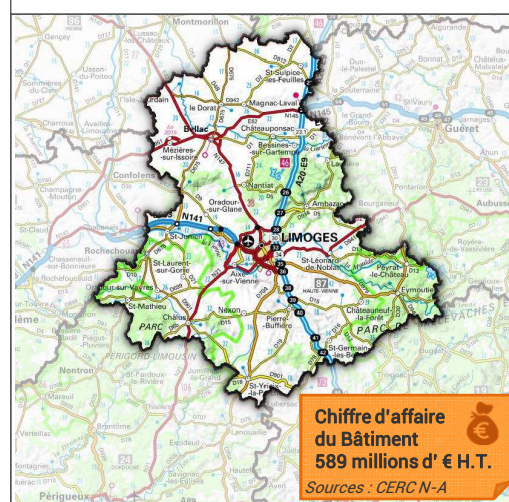
Étiquettes énergétiques des logements en Haute-Vienne

Sources : Traitement CERC N-A / ADEME Données exhaustives sur les transactions effectuées entre 2013 et 2017

Légende :

- Haute-Vienne
- ▨ Nouvelle-Aquitaine

HAUTE-VIENNE (87)



Chiffres clés du parc de logements

- 214 235 logements et 25 802 logements sociaux
- 66% de maisons et 34% d'appartements
- 62% des logements sont construits avant 1975

Chiffres clés de l'appareil de production bâtiment en 2016

- 2 551 entreprises : 23% gros-œuvre / 77% second-œuvre
- 497 entreprises RGE
- 4 491 salariés

Sources : IGN, DREAL NA, CERC N-A, INSEE, UCF, DHUP

La CERC Nouvelle Aquitaine



La Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) Nouvelle-Aquitaine, membre du réseau des CERC, est née du rapprochement de la CEBATRAMA, de la CEL BTP et de la CERC Poitou-Charentes en mars 2017, structure partenariale d'échanges et de concertation rassemblant les acteurs publics et privés représentatifs de l'acte de construire en Nouvelle-Aquitaine.

Elle réalise des travaux d'observation sur des thématiques spécifiques à la filière construction : conjoncture, perspectives d'activité, emploi & formation, bâtiment durable & transition énergétique, déchets du BTP & recyclage, matériaux de construction, etc. Elle apporte un éclairage économique prospectif sur les secteurs du bâtiment, des travaux publics et des carrières et matériaux de construction afin d'approfondir la connaissance de la filière et de faciliter l'aide à la décision.

Les membres :



Vos contacts :

Adresse mail : nouvelle-aquitaine@cerc-na.fr

Site internet : <https://cerc-nouvelle-aquitaine.jimdo.com/> (temporaire)

Twitter : @CERC_NA

Bureau de Bordeaux
9001, avenue Jean-Gabriel Domergue
33300 Bordeaux
Tél. : 05 47 47 62 43

Bureau de Limoges
6, allée Duke Ellington
87067 Limoges
Tél. : 05 55 11 21 50

Bureau de Poitiers
26, rue Salvador Allende
86000 Poitiers
Tél. : 05 49 41 47 37

La DREAL Nouvelle-Aquitaine

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Nouvelle-Aquitaine

Service de l'aménagement, de l'habitat et de la construction
Département Construction
Site de Limoges



Vos contacts :

Adresse mail : dc.sahc.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

